



HAL
open science

Quels partenaires choisir pour les groupements tactiques de l'Union européenne ?

Borzillo Laurent

► To cite this version:

Borzillo Laurent. Quels partenaires choisir pour les groupements tactiques de l'Union européenne ? : Analyse des politiques de défense française et allemande et de leurs choix d'alliance. Cahiers Tocqueville des Jeunes Chercheurs, 2021, 3 (2), pp.88-122. hal-03468506

HAL Id: hal-03468506

<https://hal.umontpellier.fr/hal-03468506>

Submitted on 3 Jan 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Quels partenaires choisir pour les groupements tactiques de l'Union européenne ? Analyse des politiques de défense française et allemande et de leurs choix d'alliance

Par Laurent Borzillo

La question de la coopération militaire en Europe occupe une position paradoxale. D'un côté, elle revient régulièrement sur le devant de la scène. D'un autre côté, elle est souvent critiquée pour ses insuffisances. Dans ce contexte, les groupements tactiques de l'Union européenne (GTUE), objet d'étude de cet article illustrent parfaitement cela. Si leur absence d'emploi – c'est-à-dire le fait qu'ils n'aient jamais été déployés sur un théâtre d'opérations – est régulièrement mise en avant, en particulier dans la presse, ceci est moins le cas pour leur composition, sujet au cœur de ce papier.

Résultat d'une décision commune des États membres de l'Union européenne (UE) en 2004, les groupements tactiques de l'Union européenne sont des unités militaires de l'ordre du bataillon censées être des troupes « crédible[s] et cohérente[s], déployable[s] rapidement, [et] capable[s] de mener des opérations autonomes ou d'assurer la phase initiale d'opérations de plus grande envergure »¹. Ils s'inscrivent pleinement dans la dynamique visant à doter les Européens d'une capacité autonome de défense. Six aspects principaux caractérisent les GTUE : leur multinationalité ; la durée de l'alerte (à savoir six mois) ; leurs modalités d'entraînement et de certification qui demeure entre les mains des États participants au GTUE d'alerte ; leurs missions (celles dites de Petersberg) ; la durée nécessaire à leur déploiement ; et enfin le temps de leur présence sur un théâtre d'opérations.

Seize ans après leur création, leur principal fait d'armes médiatisé jusqu'ici demeure cependant leur non-emploi². Plusieurs raisons sont régulièrement avancées pour expliquer cette situation de fait³ : la complexité du processus décisionnel au sein de l'Union européenne ; la faible, voire l'absence de volonté d'utilisation de la part de nombreux gouvernements, particulièrement frileux vis-à-vis de l'envoi de troupes sur des théâtres extérieurs d'opérations ; ou encore la composition desdites unités quant aux pays participants. Ce dernier aspect constitue justement une caractéristique propre aux GTUE, la composition des GTUE procédant en effet d'accords précis entre les membres de l'UE.

Ceci nous amène à souligner un aspect significatif des GTUE, à savoir les variations

¹ GROS-VERHEYDE, Nicolas, « Les GT 1500 ou battlegroups. Une belle idée jamais mise en pratique (fiche) », *B2 / Bruxelles2*, 12 mars 2016, consulté le 12 décembre 2020 : <https://docplayer.fr/46451508-Les-gt-1500-ou-battlegroups-une-belle-idee-jamais-mise-en-pratique-fiche.html>.

² GROS-VERHEYDE Nicolas, « La Centrafrique, symbole d'une défense européenne inexistante », *B2 / Bruxelles2*, 18 décembre 2013, consulté le 12 décembre 2020 : <http://www.bruxelles2.eu/2013/12/la-centrafrique-symbole-dune-defense-europeenne-inexistante/>

³ BORZILLO Laurent, *Les forces expéditionnaires bi/multinationales en Europe : analyse comparée des politiques d'alliance de la France et de l'Allemagne (1991-2016)*, thèse de doctorat en science politique, Montpellier/Montréal, Universités de Montpellier et de Montréal, 2020, 383 p. ; GROS-VERHEYDE Nicolas, « Les GT 1500 ou battlegroups. Une belle idée jamais mise en pratique (fiche) », *op. cit.*

importantes entre États européens quant à leurs choix de partenaires. Dans la présente étude, nous voulons analyser ces disparités au cours des années 2004 à 2016 et répondre à la question suivante : Comment peut-on expliquer ces différences et de manière générale les choix des États quant aux alliances formées dans le cadre des GTUE ? Reprenant le concept de *rôle* de Kal Holsti⁴, notre hypothèse centrale repose essentiellement sur les rôles attribués à leur pays et auxquels adhèrent les acteurs des décisions à l'origine des choix des partenaires pour les GTUE.

Pour Holsti, les États revendiquent des rôles sur la scène internationale, leurs dirigeants étant les principaux scénaristes de ces rôles multiples et parfois contradictoires, fruits de la représentation⁵ qu'ils se font de leur pays et de sa vocation sur la scène internationale. Notre hypothèse est que ce sont ces rôles présents au sein des appareils décisionnels de chaque pays qui déterminent et expliquent les choix effectués quant aux partenaires pour les GTUE. Contrairement à Holsti et aux tenants constructivistes des cultures stratégiques⁶, nous émettons toutefois l'hypothèse que ces rôles ne sont pas partagés par *l'ensemble* des acteurs des appareils décisionnels. Plusieurs rôles peuvent ainsi être en concurrence entre certains services, illustrant des représentations concurrentes entre eux. Par conséquent, déterminer les acteurs ayant pris part aux décisions et leur influence, autrement dit les arrangements institutionnels existants, les rapports de force, ainsi que les potentiels conflits entre acteurs, se révèle indispensable pour analyser les choix effectués et comprendre pourquoi tel ou tel rôle se trouve au cœur des décisions prises, celles-ci subissant également l'influence de mesures antérieures.

Cet article s'appuie sur deux cas d'étude : la France et l'Allemagne. En ce qui concerne nos données, nous avons essentiellement eu recours à des entretiens semi-directifs menés entre 2016 et 2019. L'essentiel des sources écrites (note d'analyse, éléments de langages, *drafts*, etc.) relatives à ces questions est en effet inaccessible étant donné leur classification par les ministères de la Défense. En moyenne, nos échanges avec nos interlocuteurs durent une quarantaine de minutes – les plus courts seulement une vingtaine et les plus longs jusqu'à soixante-quinze minutes. Tous nos entretiens se sont déroulés dans la langue de nos interlocuteurs. Notre analyse repose ainsi sur cinquante-sept entretiens menés : vingt-deux avec des interlocuteurs allemands et trente-cinq avec des Français. Huit diplomates et douze militaires allemands ont ainsi été interrogés. Parmi eux, six diplomates ont occupé des responsabilités au sein du ministère allemand des Affaires étrangères (*Auswärtiges Amt*), six militaires ont travaillé directement dans des services du ministère fédéral de la Défense (*BMVg*) et trois militaires ont occupé des fonctions à la chancellerie. Sur les trente-cinq Français interviewés, quinze sont des diplomates : deux ont servi au sein de l'Élysée et huit ont occupé des postes au sein de la direction générale des affaires politiques et de la sécurité.

⁴ HOLSTI Karl, « National Role Conceptions in the Study of Foreign Policy », *International Studies Quarterly*, Vol. 14, n° 3, 1970, p. 233-309.

⁵ ABRIC Jean-Claude, *Pratiques sociales et représentations*. Paris, Presses universitaires de France, 2016, 303 p.

⁶ KAARBO Juliet, "Foreign Policy Analysis in the Twenty-First Century: Back to Comparison, Forward to Identity and Ideas", *International Studies Review*, Vol. 5, n°2, 2003, p. 156-202; WEHNER Leslie & Cameron THIES, "Role Theory, Narratives and Interpretation: The Domestic Contestation of Roles", *International Studies Review*, Vol. 16, n°3, 2014, p. 411-436.

Enfin sur douze militaires interrogés, huit ont assumé des fonctions au sein de l'État-major des Armées et trois au sein de l'État-major particulier de l'Élysée (EMP)⁷.

Dans la première partie de cet article, nous abordons le cadre théorique utilisé, ainsi que les hypothèses le structurant. Nous présentons ensuite nos cas d'étude, les GTUE formés par les deux États, les différents rôles représentés dans les appareils décisionnels français et allemands, de même que les nombreux acteurs pouvant *a priori* prétendre prendre part aux décisions au cœur de cet article. Déterminer les rôles à l'origine des décisions nécessitant d'identifier les acteurs ayant participé aux discussions, dans une deuxième partie, nous avons fait le choix d'appliquer à nos deux cas d'étude notre première hypothèse relative au nombre d'acteurs impliqués. Les deux parties suivantes appliquent pour leur part séparément – en premier à la France et en second à l'Allemagne – nos trois autres hypothèses et démontrent, ce faisant, l'impact des rôles au sein des deux appareils décisionnels étudiés. La partie 3 met en avant l'imposition limitée du rôle de promoteur du renforcement de l'Union européenne (UE) dans le cadre des discussions ayant porté sur les partenaires de Paris. Ces discussions – et les décisions qui en découlent – sont en effet fortement guidées par le rôle de grande puissance, rôle identifiable dans les propos et actes des principaux acteurs français impliqués. La partie 4 permet de mettre en exergue l'absence totale du rôle de puissance civile, rôle/caractéristique souvent évoqué lorsque les décisions allemandes en politiques étrangère et de défense sont analysées.

I – Comment expliquer les décisions en termes de partenaires pour les GTUE ?

A – Cadre théorique

Pourquoi, dans le cadre des GTUE, certains États coopèrent-ils davantage avec d'autres ? Comment expliquer les différences observables quant au nombre de partenaires ? Selon nous, toutes les décisions prises par les États européens quant à leurs partenaires au sein des GTUE sont le fruit de la combinaison de quatre éléments :

- Les rôles revendiqués pour leur pays par les acteurs des décisions (idées) ;
- Les arrangements institutionnels déterminant les acteurs ainsi que les rapports de force et les conflits entre eux (institutions) ;
- Les rapports de force et de conflits au sein des appareils décisionnels, sélectionnant les rôles s'imposant au cours des processus décisionnels (intérêts) ;
- L'influence des décisions antérieures, dès lors que les décisions comprennent une dimension institutionnelle (c'est-à-dire lors de créations d'entités/modifications de

⁷ Nous avons eu ainsi l'occasion d'échanger avec des anciens chefs d'état-major des armées, chef d'état-major particulier de l'Élysée, des Inspecteurs généraux de la *Bundeswehr*, ainsi qu'avec leurs adjoints directs. Nous avons interrogé également certains de leurs conseillers, des membres de la cellule diplomatique de l'Élysée ou encore du *Gruppe 22* de la Chancellerie. Parmi nos interlocuteurs, plusieurs étaient des directeurs, directeurs-adjoints ou conseillers des services suivants : *Planungsstab, Fù S III* et *Fù S V* du *BMVg* ; *Referat 202, Abteilung 2, Europa Abteilung* de l'*Auswärtiges Amt* ; direction générale des affaires politiques et de la sécurité, direction des affaires stratégiques, de sécurité et du désarmement au sein du ministère des Affaires étrangères ; division emploi, division euratlantique de l'État-major des armées.

structures).

Selon Holsti, les États s'attribuent des rôles sur la scène internationale. Ces rôles sont conçus « à partir de l'idée que les dirigeants se font des types de décision, d'engagement, de règle et d'action qu'ils jugent appropriés pour leur État »⁸. Ils sont le fruit d'une part des propres conceptions qu'a l'acteur de lui-même et d'autre part le résultat des attentes des autres à son égard⁹. Pour Holsti, chaque État s'attribuant en moyenne quatre à cinq rôles, parfois contradictoires¹⁰, générant de potentiels conflits de rôles¹¹. Outre les conflits inter-rôles, des conflits intra-rôles ne sont pas impossibles ; un rôle étant une construction sociale ancrée et solide, susceptible d'évoluer.

Bien que notre cadre théorique s'appuie de la théorie des rôles d'Holsti, nous en utilisons une approche amendée. En effet une des faiblesses des premiers travaux recourant à la théorie des rôles est leur tendance à estimer que les différents rôles potentiellement contradictoires revendiqués par un État sont l'objet d'un consensus tant entre les élites, qu'au sein de la population. D'une certaine manière les premiers travaux recourant à la théorie des rôles tendent ainsi à réifier l'État et se révèlent assez proches des recherches recourant aux cultures stratégiques¹². Ce que les uns regroupent sous le vocable de culture stratégique et divisé chez les autres à travers la notion de rôle. Pour autant dans les deux cas, il n'y a aucune explication quant aux raisons pour lesquelles telle caractéristique d'une culture stratégique ou tel rôle a été plus déterminant qu'un autre dans les décisions analysées. Or, compte tenu de l'existence dès le départ dans les travaux d'Holsti de la notion de conflit de rôles, ceci aurait dû pousser les chercheurs s'appuyant sur cette approche et à prendre en compte l'impact des conflits bureaucratiques et de la politique domestique. À rebours de ces premières recherches, nous partageons les hypothèses de Kaarbo, Brummer, Thies et Werner, selon lesquelles il existe des conflits de rôles entre les élites et acteurs institutionnels au sein d'un État, conflits impactant *in fine* les décisions prises¹³. Notre approche se distingue toutefois légèrement de ces derniers sur un point, à savoir l'existence d'une possible hiérarchisation différente des conceptions des rôles entre les acteurs institutionnels au sein d'un État.

Ceci étant dit, de quoi se compose un rôle ? Dans son article de 1970, Holsti donne quelques éléments (conceptions générales, but, décisions, attitudes d'un gouvernement, etc.) sans pour autant clairement décomposer les différents éléments qui structurent un rôle. Pour

⁸ MORIN Jean-Frédéric, *La politique étrangère : Théories, méthodes et références*, Paris, Armand Colin, 2013, p. 116.

⁹ HARNISCH Sebastian, « Deutsche Führung in der internationalen Gesellschaft: ein rollentheoretischer Ansatz », dans HARNISCH Sebastian & Joachim SCHILD (dir.), *Deutsche Aussenpolitik und internationale Führung Ressourcen, Praktiken und Politiken in einer veränderten Europäischen Union*, Baden-Baden, Nomos, 2014, p. 17-55, p. 23.

¹⁰ HOLSTI Kal, *op. cit.*

¹¹ BARNETT Michael, « Institutions, Roles, and Disorder: The Case of the Arab States System », *International Studies Quarterly*, Vol. 37, n° 3, 1993, p. 271-296; TEWES Henning, « Between deepening and widening: Role conflict in Germany's enlargement policy », *West European Politics*, Vol. 21, n° 2, 1998, p. 117-133.

¹² KAARBO Juliet, *op. cit.*; WEHNER Leslie & Cameron THIES, *op. cit.*

¹³ BRUMMER Klaus & Cameron THIES, « The Contested Selection of National Roles Conceptions », *Foreign Policy Analysis*, Vol. 11, n°3, 2015, p. 273-293; KAARBO Juliet & Cristian CANTIR, « Role Conflict in recent wars: Danish and Dutch debates over Iraq and Afghanistan », *Cooperation and Conflict*, Vol. 48, n°4, 2013, p. 465-483; WEHNER Leslie & Cameron THIES, *op. cit.*

sa part, dans ses travaux, Hanns Maull propose une intéressante structuration du rôle¹⁴. Pour lui, un rôle se divise en six catégories : des ambitions politiques à long terme, des objectifs nationaux, des objectifs internationaux en ce qui concerne la gouvernance et l'ordre mondial, des buts concrets internationaux en lien avec les objectifs précédents, un style de politique étrangère, des instruments de politique étrangère. Bien qu'intéressante, cette classification est contestable, certaines catégories étant difficilement distinguables entre elles. Nous préférons recourir de ce fait à la décomposition développée par Tobias Koepf¹⁵. Bien que ne recourant pas au concept de rôle, mais à celui d'identité, ses recherches sont assez comparables avec les travaux des chercheurs utilisant la théorie des rôles. Selon lui, une identité en politique étrangère se compose fondamentalement de trois niveaux : un méta-niveau (fondements et orientations générales de l'identité de politique étrangère), un niveau d'objectifs (objectifs concrets découlant de la mise en œuvre des orientations générales) et un niveau instrumental (moyens et méthodes utilisés pour parvenir aux objectifs visés). Selon nous cette division appliquée aux rôles permet une identification plus efficace des différents composants de ceux-ci. C'est par conséquent celle que nous avons choisie.

Concrètement, notre explication théorique¹⁶ – qui s'inscrit dans les recherches relevant de la *Foreign Policy Analysis* – repose sur deux postulats. Nous estimons comme avéré le fait que chaque État revendique des rôles sur la scène internationale. Ces rôles peuvent être multiples et sont, selon nous, plus ou moins partagés par les divers acteurs des politiques publiques au sein d'un État. Ils peuvent être d'ailleurs contradictoires. Tous les acteurs décisionnels ne partagent pas forcément les mêmes rôles, ou du moins ne hiérarchisent pas ceux-ci de la même manière. Nous partons également du principe qu'il existe des conflits et/ou des rapports de force dans tout appareil décisionnel étatique. Deux types de rapports de forces et d'affrontements sont possibles : bureaucratiques et politiques¹⁷. L'existence des deux types découle du système politique en place et des arrangements institutionnels formels et informels régulant les mécanismes de prise de décision.

Par conséquent, nous estimons que les décisions prises découlent des conceptions des rôles qu'ont les acteurs¹⁸ impliqués de leur pays. Afin de déterminer quels rôles sont à l'origine

¹⁴ MAULL Hanns, "Civilian power: the concept and its relevance for security issues", dans BABIC Lidija & Bo HULDT (dir.), *Mapping the Unknown: Towards a New World Order*, Stockholm, Swedish Institute of International Affairs, 1993, p. 115-131.

¹⁵ KOEPF Tobias, *Frankreichs « neue » militärische Interventionspolitik in Subsahara-Afrika (2002-2009): Eine konstruktivistische Analyse*, Baden-Baden, Nomos, 2013, 320 p.

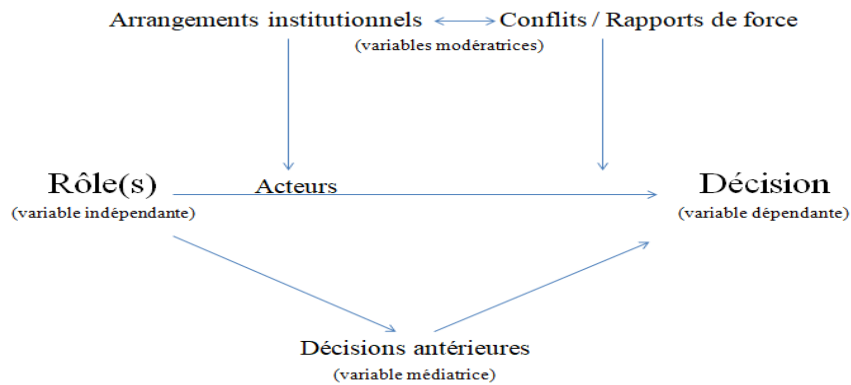
¹⁶ Celle-ci emprunte également aux études portant sur les politiques publiques de défense (dépendance au sentier, importance des arrangements institutionnels formels et informels). COHEN Samy, *La défaite des généraux*, Paris, Fayard, 1994, 276 p ; MORIN Jean-Frédéric, *op. cit.*

¹⁷ À propos des premiers, on ne peut faire l'impasse sur la littérature très fournie sur ce sujet en analyse de la politique étrangère. La liste des recherches démontrant le rôle joué par les rivalités bureaucratiques au sein des processus décisionnels est assez conséquente, particulièrement dans le champ de la *Foreign Policy Analysis*. HOLLAND Lauren, « The U.S. Decision to Launch Operation Desert Storm: A Bureaucratic Politics Analysis », *Armed Forces & Society*, Vol. 25, n° 2, 1999, p. 219-242; GÜSSGEN Florian, « The missing link: the non-europeanization of foreign services », *Politique européenne*, Vol. 8, n° 4, 2002, p. 109-129; HOEFFLER Catherine & Frédéric MÉRAND, « Avions de combat. Pourquoi n'y a-t-il pas d'europanisation ? », *Politique européenne*, Vol. 48, n° 2, 2015, p. 52-80 ; MITCHELL Paul, « Ideas, Interests, and Strategy: Bureaucratic Politics and the United States Navy », *Armed Forces & Society*, Vol. 25, n° 2, 1999, p. 243-265.

¹⁸ Dans le cadre de cette recherche, les acteurs sont en général des groupes d'individus exerçant au sein d'un

des décisions, il convient de déterminer les acteurs de celles-ci, mais aussi les conflits et rapports de force existants entre eux. Les décisions prises subissent également l'influence de mesures antérieures lorsqu'elles engendrent de nouvelles institutions ou qu'elles en modifient certaines¹⁹. Le schéma ci-dessous résume notre approche théorique²⁰.

Figure I : cadre théorique



Il convient à présent d'opérationnaliser un tel cadre théorique afin de pouvoir clairement identifier nos variables indépendantes, modératrices et médiatrices. Pour ce faire, dans le cadre de notre terrain et des entretiens que nous avons menés, nous avons fait le choix de structurer notre cadre théorique autour de quatre hypothèses :

Hypothèse 1 : Les décisions ne sont le résultat que d'un groupe d'acteurs (services administratifs, parti politique, personnages occupant des postes majeurs tels les ministres, le chancelier, etc.) au sein de l'appareil décisionnel

même service, département administratif ou d'un même parti politique. La division emploi du ministère des Armées en France ou le *Referat 202* de l'*Auswärtiges Amt* en Allemagne constituent à cet égard de parfaits exemples. Nous ne prenons pas en compte les actions et conceptions d'individus pris séparément telles que celles d'un chargé de mission pris isolément et travaillant au sein de la sous-direction affaires stratégiques du Quai d'Orsay. Selon nous, ce sont l'ensemble des personnes travaillant au sein de cette sous-direction qui constitue un acteur exerçant potentiellement une influence sur les décisions étudiées dans cet article. Il y a cependant quelques exceptions à cette approche : les individus détenant un pouvoir conséquent du fait de leurs responsabilités, sont considérés comme des acteurs. Il s'agit ici des ministres, des chefs militaires des armées, ainsi que des présidents de la République française ou encore des chanceliers allemands.

¹⁹ Ce phénomène dit de « dépendance au sentier » est largement confirmé dans le domaine de la coopération internationale.

DEVORE Marc R., « Organizing International Armaments Cooperation: Institutional Design and Path Dependencies in Europe », *European Security*, Vol. 21, n° 3, 2012, p. 432-458 ; HOFMANN Stéphanie C., « Why Institutional Overlap Matters CSDP in the European Security Architecture », *Journal of Common Market Studies*, Vol. 49, n°1, 2011, p. 101-120 ; KROTZ Ulrich, « Regularized Intergovernmentalism: France–Germany and Beyond (1963–2009) », *Foreign Policy Analysis*, Vol. 6, n° 2, 2010, p. 147-185 ; MÉRAND Frédéric, *European defence policy beyond the nation state*, Oxford/New York, Oxford University Press, 2008, 182 p.

²⁰ Selon celle-ci, les décisions étudiées sont des variables dépendantes fruit de variables indépendantes que sont le(s) rôle(s) présent(s) au sein d'un État. Ces variables indépendantes sont modérées par des règles institutionnelles déterminant les acteurs, mais aussi par les conflits et les rapports de force existants au sein des structures politico-militaires (ces conflits et rapports de force résultent d'arrangements institutionnels, mais sont également à l'origine de certains d'entre eux). Ces derniers éléments agissent telles des variables modératrices. Les décisions subissent en outre l'influence de mesures antérieures – phénomène couramment intitulé « dépendance au sentier » – lorsqu'elles ont une portée institutionnelle. Or ces mesures sont elles-mêmes dues à la domination de certains rôles. Cette « dépendance au sentier » constitue par conséquent une variable médiatrice.

(variable modératrice).

Hypothèse 2 : Les décisions prises sont le fruit des conceptions du/des rôle(s) que les acteurs décisionnels attribuent à leur pays (variable indépendante). Tous les acteurs décisionnels ne partageant pas forcément les mêmes conceptions des rôles, il est d'autant plus nécessaire de déterminer les acteurs ayant participé à l'élaboration de celle-ci afin de connaître les rôles ayant impacté la prise de décision.

Hypothèse 3 : Les décisions sont le résultat de conflits et de rapports de force entre les acteurs (variable modératrice). Les affrontements entre acteurs sont liés à des luttes de pouvoir et/ou à des divergences de conception de rôles. Distinguer les deux formes (pouvoir/rôle) est quasiment impossible. Les conflits et rapports de force peuvent enfin être à l'origine de certains arrangements institutionnels, s'imposant par la suite aux acteurs.

Hypothèse 4 : Les décisions prises sont impactées par les mesures antérieures, selon le phénomène de « dépendance au sentier » (variable médiatrice).

Notre cadre théorique et les hypothèses le structurant ayant été présentés, abordons à présent les cas d'étude retenus, à savoir la France et l'Allemagne. Chacun disposant d'un appareil décisionnel ayant ses propres caractéristiques et au sein duquel plusieurs rôles sont actifs, il convient avant de tester nos hypothèses, de présenter ces derniers, mais également de lister les différents GTUE formés par la France et l'Allemagne au cours de la période étudiée.

B – Acteurs et rôles au sein des appareils décisionnels français et allemands

Pourquoi certains États coopèrent-ils plus avec d'autres ? Comment expliquer les différences en termes de choix de partenaires entre les pays européens dans le cadre de GTUE ? Dans cet article, nous avons décidé de répondre à ces questions en retenant deux cas d'étude, à savoir celui de la France et de celui de l'Allemagne, ces deux États partageant nombre de points communs quant à leurs capacités militaires (budget, effectifs militaires, etc.), tout en se distinguant quant à leur appareil décisionnel. En effet, le fonctionnement de l'appareil politico-administratif français dans le domaine de la défense et des Affaires étrangères implique essentiellement trois entités : la présidence de la République, le ministère des Affaires étrangères et le ministère de la Défense. Il est généralement caractérisé par une domination sans conteste de l'Élysée sur les deux autres instances et un fonctionnement extrêmement hiérarchisé. L'appareil décisionnel allemand, quant à lui, est souvent présenté comme ayant un mode de fonctionnement plus collégial, conséquence de l'autonomie forte de chaque ministère et comprend comme acteurs dans le domaine de la défense, la chancellerie, les ministères fédéraux des Affaires étrangères et de la Défense, ainsi que le *Bundestag*²¹. Les deux États se distinguent en outre en ce qui concerne leur système politique.

²¹ COHEN Samy, *op. cit.* ; DESCHAUX-DUTARD Delphine, « Convergences et résistances vis-à-vis de la politique de sécurité et de défense commune : une comparaison franco-allemande », *Revue française d'administration publique*, Vol. 150, n° 2, 2014, p. 543-558 ; KAISER Karl & Wolf-Dieter EBERWEIN,

La France est gouvernée par des gouvernements majoritaires, tandis que l'Allemagne l'est par des gouvernements de coalitions. Bien que partageant des rôles assez semblables (*cf.* rôle d'allié fiable et de promoteur du renforcement de l'UE), les deux États se caractérisent chacun par un rôle spécifique : puissance civile pour l'Allemagne, grande puissance pour la France. Par ailleurs dans le cadre des GTUE d'astreinte, ils partagent une similitude en ce qui concerne leur nombre de participations à des GTUE²² mais divergent de manière significative sur le nombre de partenaires. Depuis 2004 la France n'a ainsi coopéré au sein de ces unités qu'avec sept autres États de l'UE. De son côté, l'Allemagne a collaboré avec pas moins de seize autres pays européens au cours de la même période. Comment expliquer alors cette nette différence ?

Figure II : nombre de participation à des GTUE

États	Nombre de participation à des GTUE	Nombre de partenaires
France	13	7
Allemagne	12	16
Belgique	10	6
Italie	6	10
Espagne	9	5
Pays-Bas	8	13
Portugal	7	6
Irlande	6	15
Lituanie	5	12
Royaume-Uni	5	7

Deutschlands neue Außenpolitik Band 4 Institutionen und Ressourcen, Munich, R. Oldenbourg, 1998, 300 p ; MAULNY Jean-Pierre & Bastien NIVET, *Les acteurs et réseaux de la politique européenne de sécurité et de défense*, Paris, Centre d'études en sciences sociales de la défense, 2008, 165 p ; WESSELS Wolfgang & Dietrich ROMETSCH, « L'interaction administrative allemande et l'Union européenne. La fusion des politiques publiques », dans MENY Yves, MULLER Pierre & Jean-Louis QUERMONNE (dir.), *Politiques publiques en Europe*, Paris, L'Harmattan, 1995, p. 124-142.

²² Douze participations impliquant huit configurations différentes de GTUE pour l'Allemagne et treize participations à des astreintes impliquant également huit configurations de GTUE pour la France entre 2004 et 2016.

Les groupements tactiques français et allemands (2004-2016)

Bien qu'ayant pris part à un nombre semblable d'astreintes, les deux États ne présentent pas le même nombre de partenaires. Cette différence est due naturellement au nombre de pays partenaires par GTUE, la France ne constituant des groupements tactiques qu'avec un seul ou deux partenaires, alors que l'Allemagne coopère en moyenne avec cinq autres États pour chaque GTUE. Ceci n'explique pas pour autant les raisons à l'origine de ces approches différentes de Paris et Berlin. On retrouve cette différence dès la conférence d'offres d'engagement de novembre 2004²³. Sur les huit configurations de GTUE auxquelles Paris et Berlin participent entre 2004 et 2016, trois pour la France et quatre pour l'Allemagne résultent des décisions prises lors de cette conférence. Se proposant alors pour trois GTUE, le gouvernement français ne choisit que trois partenaires : l'Allemagne, la Belgique et le Luxembourg. Avec un groupement tactique en plus à son actif lors de la conférence, l'Allemagne sélectionne d'emblée huit États avec lesquels elle serait amenée à coopérer dans le cadre de ces nouvelles unités : la France, la Belgique, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Finlande, la Pologne, la Slovaquie, la Lettonie, l'Autriche et la République tchèque²⁴.

Dans les années qui suivent, d'autres configurations de GTUE composés de troupes françaises et/ou allemandes sont annoncées : cinq pour la France et quatre pour l'Allemagne. Trois d'entre eux comprennent des troupes des deux États. Malheureusement, s'il est aisé de déterminer précisément à quel moment les treize premiers GTUE sont créés, il n'en va pas de même pour les huit autres GTUE annoncés par la suite par Paris et Berlin. Sur les cinq nouveaux GTUE « français », quatre comprennent des troupes espagnoles : France, Allemagne, Espagne, Portugal ; France, Allemagne, Belgique, Espagne, Luxembourg ; France, Espagne, Portugal ; France, Espagne, Portugal, Italie.

En ce qui concerne ces unités, il semble que leurs origines peuvent être datées des alentours des années 2005, 2006, 2007 et 2008²⁵. Durant celles-ci, deux sommets franco-espagnols sont d'ailleurs organisés, l'un à Paris le 10 novembre 2005 et l'autre à Gérone le 16 novembre 2006. Un conseil franco-espagnol de défense et de sécurité est d'ailleurs créé au cours de ces rencontres. La création du GTUE Weimar regroupant Paris, Berlin et Varsovie semble remonter pour sa part aux années 2005 et 2006, marquée pour la seconde par les quinze ans du « triangle de Weimar », forum de dialogue et de coopération entre les trois États créé en 1991. À cette occasion les trois pays s'engagent à mettre sur pied un GTUE qui prendrait part à une astreinte seulement à partir de 2013²⁶. Hélas, l'absence d'éléments dans nos données se rapportant exclusivement au huitième et dernier GTUE formé par l'Allemagne (avec les Pays-Bas, le Luxembourg, l'Espagne, la Belgique et la Macédoine du

²³ Lors de cette conférence, treize configurations de GTUE furent annoncées : France ; France et Belgique ; France, Allemagne, Belgique et Luxembourg ; Allemagne, Pays-Bas et Finlande ; Pologne, Allemagne, Slovaquie et Lettonie ; Allemagne, Autriche et République tchèque ; Royaume-Uni et Pays-Bas ; Italie ; Espagne ; Royaume-Uni ; Italie, Hongrie et Slovaquie ; Italie, Espagne, Grèce et Portugal ; Suède, Finlande et Norvège.

²⁴ Il est à noter que Berlin a régulièrement accepté d'autres États au sein des configurations de groupements tactiques annoncés en 2004 à savoir la Croatie, la Macédoine du Nord, l'Irlande et la Lituanie.

²⁵ Entretiens M-F-EMA-01/02/2017 ; M-F-EURA-10/04/2017.

²⁶ « Deutschland, Frankreich und Polen fordern starkes Mandat für Nahost-Friedenstruppe », *Der Spiegel*, 25 juillet 2006, consulté le 12 décembre 2020 : <https://www.spiegel.de/politik/ausland/weimarer-dreieck-deutschland-frankreich-und-polen-fordern-starkes-mandat-fuer-nahost-friedenstruppe-a-428502.html>.

Nord) nous oblige à l'exclure de l'analyse ci-dessous²⁷.

²⁷ Malgré nos recherches, nous n'avons pu en effet déterminer à quelle période celui-ci fut décidé, sachant que son alerte eut lieu seulement au second semestre 2014. *A priori*, compte tenu des précédents *GTUE*, il est probable que les décisions le concernant aient été prises au moins quatre ans avant sa période d'astreinte. Pour autant, nous n'avons aucune preuve pouvant le certifier. Le peu d'éléments se rapportant précisément à ce groupement tactique dans les données collectées, nous incite à l'exclure de l'analyse à suivre par rigueur scientifique.

Figure III : GTUE avec des éléments français et allemands, décidés en 2004

France	Allemagne
<ul style="list-style-type: none"> • France, Allemagne, Belgique, Luxembourg (jamais utilisé avec les quatre États). Liste des GTUE pouvant en découler : <ul style="list-style-type: none"> ▶ France, Allemagne (1^{er} semestre 2006) ▶ France, Allemagne, Belgique (2^{ième} semestre 2006) ▶ France, Belgique, Luxembourg (2^{ième} semestre 2009 ; 1^{er} semestre 2012) • France (1^{er} semestre 2005) • France et Belgique (1^{er} semestre 2007 ; 2^{ième} semestre 2015 ; 1^{er} semestre 2017) 	<ul style="list-style-type: none"> • Allemagne, France, Belgique, Luxembourg (jamais utilisé avec les quatre États). Liste des EUBG pouvant en découler : <ul style="list-style-type: none"> ▶ France, Allemagne (1^{er} semestre 2006) ▶ France, Allemagne, Belgique (2^{ième} semestre 2006) • Allemagne, Pays-Bas et Finlande (1^{er} semestre 2007 ; 1^{er} semestre 2011 avec en outre l'Autriche et la Lituanie) • Allemagne, Pologne, Slovaquie et Lettonie (1^{er} semestre 2010 avec en outre la Lituanie) • Allemagne, Autriche et République tchèque (2^{ième} semestre 2012 avec en outre l'Irlande, la Croatie et la Macédoine du Nord ; 2^{ième} semestre 2016 avec en outre la Croatie, l'Irlande, l'Autriche, le Luxembourg et la Belgique)

Figure IV : GTUE avec des éléments français et allemands ; décisions prises entre 2005 et 2008

France	Allemagne
<ul style="list-style-type: none"> • France, Allemagne, Espagne, Portugal (1^{er} semestre 2008) • France, Allemagne, Belgique, Espagne, Luxembourg (2^{ième} semestre 2008) • France, Espagne, Portugal (2^{ième} semestre 2010) • France, Espagne, Portugal, Italie (2^{ième} semestre 2011) • France, Allemagne, Pologne (1^{er} semestre 2013) 	<ul style="list-style-type: none"> • Allemagne, France, Espagne, Portugal (1^{er} semestre 2008) • Allemagne, France, Belgique, Espagne, Luxembourg (2^{ième} semestre 2008) • Allemagne, France, Pologne (1^{er} semestre 2013) • Allemagne, Pays-Bas, Luxembourg, Espagne, Belgique, Macédoine du Nord (2^{ième} semestre 2014)

Acteurs et rôles revendiqués au sein des appareils décisionnels français et allemands

Qu'en est-il des potentiels acteurs impliqués dans les décisions étudiées et des rôles présents au sein des appareils politico-militaires français et allemands ? En France et en Allemagne, eu égard aux thématiques qu'impliquent nos cas d'étude et aux arrangements formels existants, plusieurs acteurs issus de la résidence de la République, de la chancellerie, des ministères français et allemands des Affaires étrangères et de la Défense, ainsi que du *Bundestag* peuvent *a priori* prendre part aux décisions prises concernant les GTUE. Or selon nous, seuls certains d'entre eux sont véritablement impliqués dans les décisions relatives à nos cas d'étude. Au sein des deux systèmes politiques, les directions et acteurs suivants pourraient ainsi prendre part aux décisions étudiées :

- Présidence de la République : Président, secrétaire général de l'Élysée, cabinet du président de la République, cellule diplomatique, état-major particulier.

- Ministère français des Affaires étrangères : ministre, centre d'analyse de prévision et de stratégie, cabinet du ministre, secrétariat général du Quai d'Orsay, direction de l'Union européenne, direction générale des affaires politique et de la sécurité, service de la Politique Étrangère et de Sécurité Commune, direction des affaires stratégiques, de sécurité et du désarmement, sous-direction des affaires stratégiques.

- Ministère français de la Défense : ministre, cabinet civil et militaire, délégation aux affaires stratégiques, chef d'état-major des Armées, direction de l'état-major des Armées, division euratlantique, division emploi, centre de planification et de conduite des opérations (CPCO), état-major de l'armée de Terre.

- Chancellerie fédérale : Chancelier, *Bundeskanzleramt (administration de la chancellerie fédérale)*, *Abteilung 2 (direction 2)*, *Gruppe 21 (groupe 21)*, *Gruppe 22*, *Abteilung 5 (direction 5)*.

- ministère allemand des affaires étrangères : ministre, *Leitungsstab (cabinet)*, *Planungsstab (service de planification)*, *Politische Abteilung 2 (direction politique 2)*, *Referat EU-KOR*, *Referat 201 (unité 201)*, *Referat 202 (unité 202)*, *Europaabteilung E (direction de l'Europe E)*.

- ministère fédéral de la Défense : ministre, *Leitungsstab (cabinet)*, *Planungsstab (service de planification)*, inspecteur général de la *Bundeswehr*, *Einsatzführungs-kommando der Bundeswehr (équivalent du CPCO)*, *Führungsstab der Streitkräfte dit Fü S (état-major des forces armées)*, *Stabsabteilung Fü S III (direction d'état-major III)*, *Referat 1 (unité 1)*, *Referat 2*, *Referat 3*, *Referat 4*, *Stabsabteilung Fü S V (direction d'état-major V)*, *Inspekteur des Heeres (chef d'état-major de l'armée de Terre)*, *Kommando Heer (état-major de l'armée de Terre)*.

- *Bundestag* : chefs des groupes parlementaires, chefs de groupe (*Obmann*) au sein des commissions Défense et Affaires étrangères.

Il convient également de spécifier les rôles présents au sein des structures décisionnelles et pouvant être revendiqués par les acteurs impliqués dans les décisions étudiées, compte tenu des cas retenus. Nous partons du principe qu'un rôle est constitué de trois niveaux : un méta-niveau, un niveau d'objectifs et un niveau instrumental. À partir de la littérature scientifique existante, nous avons identifié un certain nombre de rôles et leurs composants pour ces deux

pays²⁸. *In fine*, trois rôles sont revendiqués sur la scène internationale tant par la France que par l'Allemagne. Les trois rôles caractérisant l'appareil décisionnel français sont : 1) les rôles d'allié fidèle, 2) de promoteur du renforcement de l'Union européenne, et 3) celui de grande puissance. Les instances gouvernementales, administratives et politiques allemandes revendiquent pour leur part : 1) les rôles d'allié fidèle, 2) de promoteur du renforcement de l'Union européenne, et enfin 3) de puissance civile²⁹. En termes d'orientation générale, d'objectifs et d'instruments privilégiés, le tableau ci-dessous permet de présenter succinctement ces différents rôles et leurs implications.

Figure V : Rôles présents au sein des appareils décisionnels français et allemand

France	Allemagne
<p style="text-align: center;">Grande puissance³⁰</p> <p style="text-align: center;"><i>Objectifs :</i></p> <p style="text-align: center;">Être un pays leader ou du moins parmi les leaders sur la scène internationale.</p> <p style="text-align: center;">Demeurer la première puissance étrangère en Afrique subsaharienne.</p> <p style="text-align: center;"><i>Instruments/ moyens</i></p> <p style="text-align: center;">Recours « aisé » à l'outil militaire, avec le souci de bénéficier d'une légitimité internationale et la</p>	<p style="text-align: center;">Rôle de puissance civile³¹</p> <p style="text-align: center;"><i>Objectifs :</i></p> <p style="text-align: center;">La promotion du multilatéralisme.</p> <p style="text-align: center;"><i>Instruments/ moyens</i></p> <p style="text-align: center;">Emploi des armées hors du territoire national qu'en dernier recours et seulement dans un cadre multilatéral.</p> <p style="text-align: center;">Faible recours – voire absence –</p>

²⁸ Dans le cadre de cet article, il n'est pas dans notre intention de préciser exhaustivement les éléments composant à chaque échelon les rôles définis pour Paris et Berlin, ceci nécessitant de plus amples recherches.

²⁹ Afin de ne pas alourdir cet article, pour chaque rôle présenté dans les tables ci-après, nous avons ajouté des références vers des publications attestant la présence de ces rôles ou du moins de leurs caractéristiques (orientations générales, objectifs, moyens utilisés).

³⁰ Voir à ce sujet les recherches et publications suivantes : DESCHAUX-DUTARD Delphine, « De l'Eurocorps à une armée européenne ? Pour une sociologie historique européenne de sécurité et de défense (1991-2007) », *op. cit.* ; JEANGENE VILMER Jean-Baptiste & Olivier SCHMITT, « Frogs of War: Explaining the New French Military Interventionism », *War on the Rocks*, 14 octobre 2015, consulté le 12 décembre 2020 : <https://warontherocks.com/2015/10/frogs-of-war-explaining-the-new-french-military-interventionism/> ; KESSLER Marie-Christine, *La politique étrangère de la France acteurs et processus*, Paris, Presses de Sciences po, 1999, 499 p ; KOLODZIEJ Edward A., *French international policy under de Gaulle and Pompidou the politics of grandeur*, Ithaca/Londres, Cornell University Press, 1974, 598 p ; THUMERELLE Charles & Philippe G. LE PRESTRE, *op. cit.*

³¹ Voir les travaux suivants : DESCHAUX-DUTARD Delphine, « La culture stratégique de la République Fédérale d'Allemagne, entre multilatéralisme tourné vers l'avenir et contraintes institutionnelles », *Lettre de l'IRSEM*, n° 8, décembre 2013, p. 7-10 ; HARNISCH Sebastian, « Change and continuity in post-unification German foreign policy », *German Politics*, Vol. 10, n° 1, 2001, p. 35-60 ; HARNISCH Sebastian, « Change and continuity in post-unification German foreign policy », *op. cit.* ; HARNISCH Sebastian, « Germany's role in regional and global security governance », *op. cit.* ; KAARBO Juliet & Jeffrey LANTIS, *op. cit.* ; KROTZ Ulrich, *op. cit.* ; LE PRESTRE Philippe G., *op. cit.* ; LETOURNEAU Paul, & Marie-Elisabeth RÄKEL, *op. cit.* ; MALICI Akan, « Germans as Venetians: The Culture of German Foreign Policy Behavior », *Foreign Policy Analysis*, Vol. 2, n° 1, 2006, p. 37-62 ; MAULL Hanns, « "Zivilmacht": Ursprünge und Entwicklungspfade eines umstrittenen Konzeptes », dans HARNISCH Sebastian & Joachim SCHILD (dir.), *Deutsche Aussenpolitik und internationale Führung Ressourcen, Praktiken und Politiken in einer veränderten Europäischen Union*, Baden-Baden, Nomos, 2014, p. 121-147.

prise en compte de l'efficacité opérationnelle des missions initiées.	d'utilisation des militaires pour des opérations dites de haute intensité.
<p align="center">Rôle d'allié fidèle</p> <p align="center"><i>Objectifs</i></p> <p align="center">Attachement fort au partenariat franco-allemand³².</p> <p align="center">Volonté d'être un proche allié des États-Unis³³.</p>	<p align="center">Rôle d'allié fidèle³⁴</p> <p align="center"><i>Objectifs</i></p> <p align="center">Être un allié fidèle vis-à-vis de la France, des États-Unis et de l'OTAN.</p>
<p align="center">Promoteur du renforcement de l'Union européenne / de l'Europe³⁵</p> <p align="center"><i>Objectifs :</i></p> <p align="center">Augmenter la puissance et les capacités militaires sur la scène internationale de l'Europe/UE.</p> <p align="center"><i>Instruments/Moyens :</i></p> <p align="center">Favoriser les opérations/missions militaires européennes.</p>	<p align="center">Promoteur du renforcement de l'Union européenne³⁶</p> <p align="center"><i>Objectifs</i></p> <p align="center">Approfondir l'intégration des mécanismes européens.</p> <p align="center">Accueillir d'autres États européens au sein de l'Union européenne.</p>

³² DESCHAUX-DUTARD Delphine, « De l'Eurocorps à une armée européenne ? Pour une sociologie historique européenne de sécurité et de défense (1991-2007) », *op. cit.* ; THUMERELLE Charles & Philippe G. LE PRESTRE, *op. cit.*

³³ CHARILLON Frédéric, *La politique étrangère de la France de la fin de la guerre froide au printemps arabe*, Paris, La Documentation française, 2011, 238 p ; JAUVERT Vincent, *La face cachée du quai d'Orsay enquête sur un ministère à la dérive*, Paris, Robert Laffont, 2016, 306 p.

³⁴ Voir les travaux suivants : BRUMMER Klaus & THIES Cameron, *op. cit.* ; DESCHAUX-DUTARD Delphine, « De l'Eurocorps à une armée européenne ? Pour une sociologie historique européenne de sécurité et de défense (1991-2007) », *op. cit.* ; HARNISCH Sebastian, « Germany's role in regional and global security governance », *op. cit.* ; LE PRESTRE Philippe G., *op. cit.* ; LETOURNEAU Paul, & RÄKEL Marie-Elisabeth, *op. cit.* ; MÉRAND Frédéric, *op. cit.*

³⁵ Voir les travaux suivants : AGGESTAM, Lisbeth, « Role Identity and the Europeanisation of Foreign Policy: A Political Cultural Approach », dans TONRA Ben & Thomas CHRISTIANSEN (dir.), *Rethinking European Union Foreign Policy*, Manchester, Manchester University Press, 2004, p. 81-98 ; DESCHAUX-DUTARD Delphine, « De l'Eurocorps à une armée européenne ? Pour une sociologie historique européenne de sécurité et de défense (1991-2007) », Grenoble, Université Pierre Mendès-France, 2008, 1203 p. ; THUMERELLE Charles & Philippe G. LE PRESTRE, « France: The Straitjacket of a New-Found Freedom », dans LE PRESTRE Philippe G. (dir.), *Role Quests in the Post-Cold War Era: Foreign Policies in Transition*, Montréal/Kingston, McGill-Queens University Press, 1997, p. 131-160.

³⁶ Voir les travaux suivants : BANCHOFF Thomas, « German Identity and European Integration », *European Journal of International Relations*, Vol. 5, n° 3, 1999, p. 259-289 ; HARNISCH Sebastian, « Deutsche Führung in der internationalen Gesellschaft: ein rollentheoretischer Ansatz », *op. cit.* ; HARNISCH Sebastian, « Germany's role in regional and global security governance », European University Institute, 2014, consulté le 12 décembre : <https://cadmus.eui.eu/handle/1814/31306> ; LE PRESTRE Philippe G., « Change and Continuity in Foreign Policy Role Conceptions After the Cold War », dans LE PRESTRE Philippe G. (dir.), *Role Quests in the Post-Cold War Era*, *op. cit.*, p. 251-262 ; LETOURNEAU Paul, & Marie-Elisabeth RÄKEL, « To Be or Not to Be Normal ? Germanys Quest for a New Role in the World », dans *ibid.*, p. 111-130 ; TEWES Henning, *op. cit.*

*

*

*

Les acteurs potentiels ainsi que les rôles présents dans les appareils décisionnels français et allemands ayant été décrits, nous pouvons désormais analyser à l'aide de notre approche théorique basée sur les rôles les décisions prises par Paris et Berlin portant sur leurs partenaires pour les GTUE, en tenant compte des rôles mentionnés et des acteurs potentiels évoqués.

II – Le choix des partenaires pour les GTUE : un choix réservé à un nombre restreint d'acteurs des appareils politico-militaires

Cette partie a pour objectif de tester notre première hypothèse qui suggère que les décisions ne sont prises que par un nombre limité d'acteurs au sein de l'appareil décisionnel en charge des questions de défense et de diplomatie. Dans un premier temps nous appliquons cette hypothèse aux décisions françaises, avant de le faire dans une deuxième partie avec le cas allemand. Dans le cadre de l'application de nos hypothèses, il est prévu de séquencer notre analyse, étant donné que deux phases de décision se distinguent : l'automne 2004 et les années 2005-2008.

A – Les choix français : des décisions réservées à un cercle étroit excluant les services du ministère des Affaires étrangères

Notre première hypothèse se vérifie très clairement dans le cas français. Il s'avère en effet que durant les deux phases, peu de services et de personnes sont impliqués dans les décisions prises, et ce malgré les nombreux services et acteurs qui auraient pu être partie prenante des discussions.

Lors des échanges relatifs aux trois premiers *GTUE*, nous n'avons dénombré qu'une demi-douzaine d'acteurs. En effet, à partir des entretiens réalisés et de leur croisement, il ressort que les acteurs clés des choix des partenaires de la France sont l'état-major des Armées – et plus particulièrement les divisions emploi et euratlantique –, la cellule diplomatique de l'Élysée (essentiellement à travers les conseillers subalternes³⁷) et l'état-major particulier de la présidence (à travers les adjoints du chef d'état-major particulier – CEMAP). Outre ces quatre acteurs clés, nous comptons deux acteurs contributeurs ayant eu dans ce cas de figure un rôle de superviseur avec un fort pouvoir d'influence, à savoir le chef d'état-major des armées³⁸ et le ministre de la Défense³⁹.

Plusieurs diplomates et militaires ayant occupé des fonctions au ministère de la Défense ou au sein de la direction générale des affaires politiques et de la sécurité du Quai d'Orsay

³⁷ Le conseiller diplomatique qui est à la tête de la cellule ne semble pas avoir été sollicité sur ces questions. Entretien D-F-CDE-03/11/2017.

³⁸ Entretiens M-F-EMA-01/02/2017 ; M-F-EMA-08/06/2017 ; D-F-DAS-28/02/2017.

³⁹ Entretiens M-F-EMA-01/02/2017 ; M-F-EMA-08/06/2017.

nous ont confirmé le rôle central de l'EMA⁴⁰ et plus précisément de la division emploi⁴¹ et de la division euratlantique⁴². Ces deux acteurs ont toutefois été suivis attentivement dans leur démarche par l'Élysée⁴³, plus spécifiquement par des membres de l'EMP⁴⁴ et de la cellule diplomatique⁴⁵. Cette supervision est loin d'avoir été insignifiante aux dires d'un ancien membre de la division euratlantique⁴⁶, les services de l'Élysée ayant même recadré sévèrement les membres de l'EMA sur l'importance de la multinationnalité des GTUE. Il semble en effet que, dans un premier temps, l'EMA ait eu tendance à privilégier la constitution de groupements tactiques ne comprenant que des unités françaises, ce qui a conduit les services de la Présidence à intervenir.

Contrairement à ce que l'on aurait pu supposer, la délégation aux affaires stratégiques (DAS) du ministère de la Défense et la direction des affaires stratégiques, de sécurité et du désarmement⁴⁷ (ASD) du Quai d'Orsay sont demeurées pour leur part de simples « spectatrices » dans les décisions relatives au choix des partenaires, étant simplement informées des discussions en cours, aux dires des nombreux entretiens réalisés, tout comme le centre de planification et de conduite des opérations⁴⁸. Il ressort des entrevues la mise à l'écart d'un nombre assez conséquent d'acteurs potentiels sur ces discussions de choix de partenaires⁴⁹.

Les acteurs écartés lors des décisions de 2004 le sont également au cours des années suivantes durant lesquelles cinq autres GTUE sont annoncés et mis en alerte durant un semestre. Il y a pourtant quelques évolutions. Une certaine continuité semble toutefois avoir

⁴⁰ Entretiens M-F-EMA-08/06/2017 ; M-F-EURA-10/04/2017 ; D-F-DAS-28/02/2017 ; D-F-ASD-01/03/2017 ; D-F-SPESC-15/02/2017 ; D-F-AS-5/04/2017.

⁴¹ Entretiens M-F-EURA-31/01/2018 ; M-F-DAS-05/01/2018 ; M-F-EMP-11/04/2017 ; M-F-EURA-10/04/2017 ; HF-F-EMA-18/07/2017.

⁴² Entretiens M-F-EURA-31/01/2018 ; M-F-DAS-05/01/2018 ; M-F-EMP-11/04/2017 ; HF-F-EMA-18/07/2017 ; M-F-EURA-10/04/2017 ; M-F-EURA-28/01/2018.

⁴³ Entretiens M-F-RMFUE-01/02/2018 ; M-F-EURA-28/01/2018.

⁴⁴ L'adjoint « Air » au sein de l'EMP à l'époque semble avoir été la personne la plus impliquée issue de ce service. Le poste était alors occupé par le général Pierre Bourlot. Entretien M-F-EMP-11/04/2017.

⁴⁵ Laurent Bili, conseiller technique à la Présidence de 2002 à 2007 est semble-t-il le principal membre de la cellule diplomatique à avoir pris part aux choix des partenaires de la France pour les GTUE, bien que cela reste incertain, deux entretiens avec d'anciens membres de la cellule diplomatique se contredisant sur cette question. Entretiens D-F-CDE-03/11/2017 ; D-F-CDE-10/04/2017.

⁴⁶ Entretien M-F-EURA-31/01/2018.

⁴⁷ Entretiens M-F-DAS-05/01/2018 ; D-F-DAS-28/02/2017 ; M-F-EMP-11/04/2017 ; M-F-EURA-10/04/2017 ; D-F-DGAPS-13/03/2017 ; D-F-ASD-01/03/2017 ; D-F-AS-13/08/2017 ; D-F-AS-5/04/2017 ; D-F-SPESC-15/02/2017 ; D-F-DUE-28/02/2017.

⁴⁸ Entretiens M-F-EMP-11/04/2017 ; M-F-EURA-31/01/2018.

⁴⁹ Aucun des vingt-deux entretiens, au cours desquels les événements de l'automne 2004 ont été abordés, ne mentionne d'autres services administratifs ou personnages majeurs tels que le ministère des Affaires étrangères ou même le Président de la République. De ce fait, la liste des services écartés est assez importante : le président, le secrétaire général de l'Élysée, le cabinet du président de la République, le ministre des Affaires étrangères, le CAPS, le cabinet du ministre des Affaires étrangères, le secrétariat général du Quai d'Orsay, la direction de l'Union européenne, la direction générale des affaires politiques et de la sécurité, le service de la Politique Étrangère et de Sécurité Commune, la sous-direction des affaires stratégiques, le cabinet civil et militaire du ministre de la défense, le chef d'état-major de l'armée de Terre, ainsi que l'état-major de l'armée de Terre. Il est probable néanmoins que certains parmi cette liste aient été, à un moment ou à un autre, informés des choix effectués (tel le président de la République à titre d'exemple). Ces éventuelles communications n'ont pour autant eu aucun impact quant aux décisions prises.

prévalu, en particulier en ce qui concerne les acteurs dominants des discussions et décisions prises.

Parmi cette catégorie, les entretiens menés au cours de cette recherche confirment à nouveau le poids incontournable de l'EMA⁵⁰ à travers une fois encore les divisions emploi⁵¹ et euratlantique⁵², ainsi que de l'Élysée⁵³ par le truchement de l'état-major particulier⁵⁴ et de la cellule diplomatique⁵⁵. Tout comme en 2004, il semble qu'au sein de la Présidence, ce soient avant tout des adjoints au CEMAP⁵⁶ ou des conseillers subalternes au conseiller diplomatique qui sont impliqués et non directement les CEMAP et les conseillers diplomatiques successifs. À côté de ces quatre acteurs clés, le CEMA contribue encore de manière assez forte, tout comme en 2004⁵⁷. Cependant, cette supervision vigilante du CEMA ne semble s'être perpétuée ni sous le général Jean-Louis Georgelin, ni sous l'amiral Édouard Guillaud⁵⁸. Il semble qu'il en aille de même avec le ministre de la Défense, sa supervision s'effaçant avec l'arrivée d'Hervé Morin, ministre de la Défense sous Nicolas Sarkozy de 2008 à 2010⁵⁹.

Au cours de cette seconde phase de sélection de partenaires pour les GTUE, certains acteurs auparavant essentiellement cantonnés au statut de simple observateur tenu informé obtiennent des compétences et des capacités d'influence, faisant d'eux des acteurs contributeurs aux décisions prises. Le poids de leur contribution est toutefois loin d'atteindre celui du CEMA et du ministre de la Défense. Il s'agit de la DAS⁶⁰ au sein du ministère de la Défense, ainsi que de la direction générale des affaires politiques et de la sécurité⁶¹ et de la direction ASD⁶² du ministère des Affaires étrangères. Néanmoins, il ne faut pas exagérer l'influence de ces trois acteurs, les entretiens étant loin d'être unanimes à leur sujet⁶³.

In fine, notre première hypothèse est donc validée, et nous permet de constater certaines régularités quant aux acteurs prenant part aux décisions étudiées. Tant en 2004 que par la suite, on retrouve avec les mêmes pouvoirs la division emploi, la division euratlantique, l'état-major particulier, la cellule diplomatique de la Présidence, ainsi que jusqu'en 2006-2007 le ministre de la Défense et le chef d'état-major des armées. Certains services initialement assez

⁵⁰ Entretiens M-F-EMA-07/06/2017 ; M-F-EMP-11/04/2017 ; HF-F-EMA-18/07/2017 ; M-F-EMA-08/06/2017 ; D-F-DAS-28/02/2017 ; M-F-EURA-28/01/2018 ; D-F-SPESC-15/02/2017 ; D-F-AS-18/04/2017.

⁵¹ Entretiens M-F-DAS-05/01/2018 ; M-F-EMP-11/04/2017 ; HF-F-EMA-18/07/2017 ; M-F-EURA-10/04/2017 ; M-F-EMPLOI-12/04/2017 ; M-F-EMPLOI-24/03/2017.

⁵² Entretiens M-F-DAS-05/01/2018 ; HF-F-EMA-18/07/2017 ; M-F-EURA-10/04/2017 ; M-F-EMPLOI-12/04/2017 ; M-F-EMPLOI-24/03/2017.

⁵³ Entretiens M-F-EURA-28/01/2018 ; M-F-RMFUE-01/02/2018.

⁵⁴ Entretiens HF-F-CDE-08/06/2017 ; M-F-EMP-11/04/2017.

⁵⁵ Entretiens HF-F-CDE-08/06/2017 ; HF-F-ELYSEE-10/04/2017 ; D-F-CDE-03/11/2017.

⁵⁶ Entretiens M-F-EMP-09/06/2017 ; M-F-EMP-31/01/2017.

⁵⁷ Entretiens M-F-EMA-01/02/2017 ; M-F-EMA-08/06/2017.

⁵⁸ Entretien M-F-EMP-31/01/2017.

⁵⁹ Entretiens M-F-EMA-01/02/2017 ; M-F-EMA-08/06/2017 ; PP-F-C/Défense-07/06/2017 ; « Deutschland, Frankreich und Polen fordern starkes Mandat für Nahost-Friedenstruppe », *op. cit.*

⁶⁰ Entretiens M-F-EMP-31/01/2017 ; M-F-EMP-11/04/2017 ; M-F-EMA-08/06/2017 ; M-F-EURA-10/04/2017 ; M-F-EURA-28/01/2018 ; D-F-SPESC-15/02/2017.

⁶¹ Entretien D-F-DUE-28/02/2017.

⁶² Entretiens D-F-DUE-28/02/2017 ; M-F-EURA-10/04/2017 ; D-F-SPESC-15/02/2017.

⁶³ Entretiens M-F-C/Défense-29/12/2017 ; M-F-DAS-05/01/2018 ; D-F-DAS-28/02/2017 ; D-F-DGAPS-10/01/2018 ; D-F-DGAPS-07/05/2017 ; D-F-ASD-13/03/2017 ; D-F-ASD-13/04/2017.

faibles réussissent à augmenter quelque peu leur capacité d'influence, à savoir la délégation aux affaires stratégiques, la direction des affaires stratégiques et du désarmement, ainsi que la direction générale des affaires politiques et de la sécurité⁶⁴.

B – Les choix allemands : un fonctionnement inattendu et semblable à la France

À l'instar de la France, il s'avère qu'autant durant la première phase que lors de la seconde, peu de services et de personnes sont impliqués dans les décisions prises, et ce, alors même que l'appareil décisionnel allemand évoqué est bien plus conséquent que son homologue français. Les choix effectués se caractérisent en effet par le nombre extrêmement élevé et inattendu d'acteurs écartés.

Il ressort des données collectées l'absence d'intervention, non pas uniquement de quelques services, mais même d'entités, en particulier en 2004. C'est ainsi le cas de la chancellerie dont aucun service ne prit part aux discussions relatives aux quatre premiers GTUE⁶⁵. Il en va de même du *Bundestag* et presque également du ministère fédéral des Affaires étrangères⁶⁶. Au sein du ministre des Affaires étrangères, seul le *Referat 202* (service chargé des questions liées à la Politique de sécurité et de défense commune) semble être de la partie. Néanmoins, au vu des entretiens, il est tout au plus informé des décisions prises par les acteurs notables de ces dossiers⁶⁷.

Ces derniers se limitent d'ailleurs à trois, tous étant des composantes du ministère fédéral de la Défense, véritable chef d'orchestre en la matière selon plusieurs militaires et diplomates allemands⁶⁸. Il s'agit du *Stabsabteilung 3 du Führungsstab der Streitkräfte*⁶⁹ – dénommé habituellement sous l'acronyme *Fü S III* –, en charge des questions de politiques militaires, et plus particulièrement du service *Referat 4*⁷⁰ de ce dernier, cette sous-direction ayant pour tâche de gérer les sujets liés à l'Union européenne. À eux deux, ces acteurs sont essentiellement à l'origine des choix de partenaires de Berlin. Le *Planungsstab*⁷¹ du *BMVg* semble quant à lui prendre part aux discussions en tant qu'acteur contributeur, exerçant un contrôle des choix du *Referat 4* et du *Fü S III*. Ses capacités d'influence et de pouvoir ne sont

⁶⁴ Il est possible qu'actuellement cette configuration d'acteurs impliqués ait évolué. C'est du moins ce que laisse sous-entendre un des interlocuteurs en poste au sein de la direction de l'Union européenne du Quai d'Orsay. Cette direction ainsi que la DGRIS (héritière de la DAS) seraient au cœur désormais de toutes les discussions relatives aux groupements tactiques. Entretien D-F-DUE-21/12/2017.

⁶⁵ Entretiens M-A-22C-20/02/2017 ; M-A-FÜSIII-14/07/2017 ; M-A-RMAUE-09/08/2017 ; M-A-HGBUNDESWEHR-07/09/2017 ; M-A PLANUNGSSTAB/BMVG-08/01/2017 ; M-A-FS-01 et 04/12/2017 ; PP-A-C/Scharioth-16/01/2018 ; D-A-EUROPA/ABT/C-16/01/2018 ; D-A-ABTEILUNG2/AA-29/03/2017 ; D-A-PLANUNGSSTAB/AA-08/12/2016 ; D-A-EUROPA/ABT/AA-03 et 05/12/2016 ; D-A-RACOPS-15/01/2018 ; HF-A-LEITUNGSSTAB/BMVg-08/12/2016.

⁶⁶ *Idem*.

⁶⁷ Entretiens D-A-EUROPA/ABT/C-16/01/2018 ; D-A-ABTEILUNG2/AA-29/03/2017.

⁶⁸ Entretiens D-A-RACOPS-15/01/2018 ; D-A-EUROPA/ABT/C-16/01/2018 ; M-A-RMAUE-09/08/2017 ; M-A-FÜSIII-14/07/2017 ; M-A-22C-20/02/2017 ; PP-A-C/Scharioth-16/01/2018.

⁶⁹ Entretiens M-A-FS-01 et 04/12/2017 ; M-A-HGBUNDESWEHR-07/09/2017 ; M-A-FÜSIII-14/07/2017 ; M-A-22C-20/02/2017 ; D-A-ABTEILUNG2/AA-29/03/2017 ; D-A-EUROPA/ABT/C-16/01/2018.

⁷⁰ *Idem*.

⁷¹ Le *Planungsstab* était à l'époque la direction politique du ministère, comparable *mutatis mutandis* à la DAS du ministère français de la Défense.

cependant guère importantes aux dires des personnes consultées⁷².

Lors des échanges portant sur les trois groupements tactiques créés par la suite, cette configuration d'acteurs apparaît globalement maintenue. Le *BMVg*⁷³ est à nouveau l'entité clé des décisions prises, à travers le *Fü S III*⁷⁴ et le *Referat 4*⁷⁵. Le *Fü S V*⁷⁶ – en charge des opérations extérieures de la *Bundeswehr* – fut impliqué également au même niveau que les deux acteurs précédents⁷⁷. Le *Planungsstab* contribue un peu plus que précédemment, selon un ancien militaire travaillant à l'époque en son sein⁷⁸. Par ailleurs, alors qu'il n'était qu'informé des choix en 2004, le *Referat 202* du ministère fédéral des Affaires étrangères est au cours de ces années partie prenante des discussions, avec toutefois des prérogatives inférieures au *Planungsstab* du *BMVg*⁷⁹. Cela lui permet néanmoins d'être un acteur contributeur aux décisions prises.

Outre ces cinq acteurs dominants et contributeurs, il est à noter qu'*a contrario* des quatre premiers *GTUE*, les directions politiques de la chancellerie⁸⁰ et de l'*Auswärtiges Amt*⁸¹ sont tenues informées des actions prises par les services du *BMVg* durant les années 2005-2008. Il est par ailleurs remarquable de constater qu'à l'exception des services et directions mentionnés, plusieurs acteurs potentiels⁸² sont à nouveau mis à l'écart sur la trentaine composant l'appareil décisionnel allemand⁸³.

*

*

*

Cette partie permet de confirmer notre première hypothèse relative au nombre relativement restreint d'acteurs prenant part aux décisions portant sur les choix des partenaires pour les *GTUE*. Tant dans le cas français qu'allemand, cette situation dévoile en outre la force de certains arrangements institutionnels informels sur ces sujets : la faible, voire l'absence

⁷² Entretiens D-A-RACOPS-15/01/2018 ; M-A PLANUNGSSTAB/BMVG-08/01/2017.

⁷³ Entretiens D-A-REFERAT202/AA-04/08/2017 ; D-A-ABTEILUNG2/AA-29/03/2017 ; M-A-22C-07/09/2017 ; M-A-22C-20/02/2017.

⁷⁴ Entretiens M-A-FS-01 et 04/12/2017 ; M-A-PLANUNGSSTAB/BMVG-14/02/2018 ; M-A-FÜSIII-14/07/2017 ; M-A-22C-20/02/2017 ; D-A-REFERAT202/AA-04/08/2017.

⁷⁵ *Idem*.

⁷⁶ *Stabsabteilung 5 du Führungsstab der Streitkräfte*.

⁷⁷ Entretiens M-A-PLANUNGSSTAB/BMVG-01/02/2018 ; D-A-REFERAT202/AA-04/08/2017.

⁷⁸ Entretien M-A-PLANUNGSSTAB/BMVG-01/02/2018.

⁷⁹ Entretiens M-A-22C-16/12/2016 ; M-A-PLANUNGSSTAB/BMVG-01/02/2018 ; D-A-ABTEILUNG2/AA-14/12/2017 ; D-A-ABTEILUNG2/AA-29/03/2017 ; D-A-REFERAT202/AA-10/02/2017 ; M-F-ABT/POLITIK/BMVG-04/07/2017.

⁸⁰ Entretien M-A-FÜSIII-14/07/2017.

⁸¹ Entretien M-A-22C-16/12/2016.

⁸² Au sein de l'*Auswärtiges Amt* : *Leitungsstab*, *Planungsstab*, *Referat EU-KOR*, *Europaabteilung E*. Au sein du *BMVg* : *Leitungsstab*, *Einsatzführungskommando der Bundeswehr*, *Inspekteur des Heeres*, *Kommando Heer*. À la **chancellerie** : *Abteilung 5 Europapolitik*.

⁸³ Entretiens M-F-ABT/POLITIK/BMVG-04/07/2017 ; D-A-ABTEILUNG2/AA-14/12/2017 ; D-A-ABTEILUNG2/AA-29/03/2017 ; D-A-EUROPA/ABT/AA-03 et 05/12/2016 ; D-A-REFERAT202/AA-04/08/2017 ; D-A-REFERAT202/AA-10/02/2017 ; M-A-22C-07/09/2017 ; M-A-22C-20/02/2017 ; M-A-PLANUNGSSTAB/BMVG-14/02/2018 ; M-A-FS-01 et 04/12/2017 ; M-A-PLANUNGSSTAB/BMVG-01/02/2018 ; HF-A-LEITUNGSSTAB/BMVG-08/12/2016.

d'investissement de certains services du ministère français des Affaires étrangères, et en parallèle, la domination des divisions de l'EMA ; la domination nette de la part de services du *BMVg* et l'effacement de ceux de l'*Auswärtiges Amt*. Les acteurs ayant été identifiés, il convient à présent de tester nos trois autres hypothèses, et ainsi de vérifier quel(s) rôles est/sont déterminant(s) et dans quelle mesure des rapports de forces ont lieu, ainsi que d'éventuelles dépendances au sentier.

III – Les partenaires de la France pour les GTUE : l'imposition limitée du rôle de promoteur du renforcement de l'UE

Ainsi que cette partie le démontre, seuls deux rôles dominent les discussions en France : celui de promoteur du renforcement de l'UE, mais aussi et surtout celui de grande puissance. Bien qu'il n'y ait pas de conflits, il y a un net rapport de force, ainsi qu'une influence certaine des coopérations antérieures.

Hypothèse 2 : le positionnement et les choix des acteurs dépendent des rôles auxquels ils adhèrent pour leur pays.

Le croisement des divers entretiens et des sources atteste du soutien de l'ensemble des acteurs du processus décisionnel aux choix des partenaires tant en 2004 qu'au cours des années suivantes. Or selon nous, ce « consensus » s'explique grâce aux rôles auxquels les acteurs adhèrent pour leur pays et du fait que les choix des partenaires sont en adéquation avec les objectifs et les moyens relevant de ces mêmes rôles. L'analyse des arguments avancés et du vocabulaire utilisé par les acteurs permet d'identifier ces rôles présents chez les individus et services impliqués. Elle révèle clairement la présence et l'impact des trois rôles classiques de la France, à savoir celui d'allié fidèle de l'Allemagne, celui de grande puissance, ainsi que celui de promoteur du renforcement du poids de l'Europe sur la scène internationale.

Ces rôles ne sont néanmoins pas forcément partagés ou hiérarchisés de la même manière par tous les acteurs. En 2004 comme durant la période 2005-2008, une nette domination du rôle relatif au renforcement de l'Europe se dégage chez les acteurs à l'origine des choix des partenaires, avec toutefois une présence non négligeable du rôle de grande puissance. Bien qu'identifiable dans les arguments donnés par certains acteurs pour expliquer les choix effectués, le rôle d'allié fidèle de l'Allemagne est assez mineur et uniquement mentionné pour le GTUE de 2004 comprenant l'Allemagne, la France, la Belgique et le Luxembourg.

Les entretiens⁸⁴ démontrent ainsi qu'en 2004, le rôle de promoteur du renforcement de l'UE est bien implanté au sein de la cellule diplomatique de l'Élysée et de l'EMP. L'argumentation utilisée par d'anciens membres de ces services – ou qui leur est attribuée – dans les entrevues révèle la présence d'un ensemble d'arguments⁸⁵ correspondant strictement à ce rôle. Ce faisant, il est donc logique qu'en 2004 l'Allemagne, la Belgique et le Luxembourg

⁸⁴ Entretiens M-F-RMFUE-01/02/2018 ; M-F-EMP-11/04/2017 ; M-F-EURA-28/01/2018 ; D-F-CDE-03/11/2017.

⁸⁵ Exemple d'arguments utilisés : renforcer les capacités militaires des Européens, développer l'Europe de la défense, approfondir et mettre en œuvre la défense européenne, etc.

soient choisis comme partenaires. En effet, il convient de rappeler qu'un an auparavant les Européens se divisent sur la guerre en Irak, mais aussi sur le développement des capacités militaires au sein de l'UE. Sur les deux sujets, Paris se retrouve soutenu justement par ces trois États, à l'époque très favorables à cette évolution des moyens militaires propres aux Européens. Au sein des divisions emploi et euratlantique, leurs membres agissent pour leur part en tenant compte des trois rôles revendiqués par la France. Toutefois, les entretiens⁸⁶ démontrent une nette domination chez eux des objectifs et moyens liés au rôle de grande puissance. Certes, il semble qu'il y ait eu une prise en compte des buts et visées des deux autres rôles, à savoir le développement de la défense européenne et le maintien d'un fort lien avec l'Allemagne. Toutefois le nombre d'occurrences des trois ensembles d'arguments utilisés⁸⁷, qui se réfèrent aux rôles évoqués, ne laisse aucune place au doute.

De ce fait, le soutien des deux divisions à la formation de GTUE avec les trois autres États mentionnés pose problème. Le rôle de grande puissance aurait tendance à pousser ses promoteurs à ne promouvoir que des unités strictement nationales – à l'instar du premier GTUE proposé par Paris, constitué uniquement de militaires français. Or, deux autres groupements comportant des militaires d'autres États sont également soutenus par les deux divisions. Il s'agit de partenaires avec lesquels les armées françaises avaient déjà coopéré par le passé, en mission et dans le cadre d'unités militaires mixtes (corps européen et brigade franco-allemande). On peut estimer qu'il y a donc un impact des prescriptions du rôle de grande puissance dans son versant relatif à l'efficacité opérationnelle. Cela n'explique toutefois pas pourquoi les deux services de l'EMA n'ont pas favorisé uniquement des GTUE nationaux. La réponse réside en fait dans les propos d'un ancien membre de la division euratlantique :

Lorsque la proposition [des GTUE] fut relayée à l'EMA, on n'a pas percuté de suite (sic) qu'il fallait faire du multinational. Au début la réaction générale était, « ben ok on met tel ou tel régiment français en alerte et chaque pays dira quand ses régiments sont en alerte ». Il s'en est suivi un recadrage clair de l'Élysée nous indiquant qu'il fallait des bataillons mixtes [bi/multi-nationales]⁸⁸.

Ceci démontre l'obligation faite aux services de l'EMA de choisir des partenaires. Se pliant à la volonté de l'Élysée, ils privilégièrent par conséquent des États en adéquation avec leur souci d'efficacité opérationnelle.

À l'époque le CEMA et le ministre de la Défense semblent avoir le souci d'agir sur ce sujet en tenant compte des objectifs et visées du rôle de grande puissance, mais également de promoteur de la défense européenne⁸⁹. Lors des entretiens, les propos qui leur sont

⁸⁶ Entretiens M-F-EURA-31/01/2018 ; M-F-RMFUE-01/02/2018 ; M-F-EMP-09/06/2017 ; M-F-C/Défense-29/12/2017 ; M-F-EURA-10/04/2017 ; M-F-DAS-05/01/2018 ; M-F-EURA-28/01/2018 ; HF-F-EMA-18/07/2017.

⁸⁷ Le premier ensemble insiste sur l'efficacité opérationnelle et la viabilité de troupes constituées pour des missions. Le deuxième rassemble les propos mentionnant l'Europe de la défense et le développement des capacités militaires des Européens. Enfin le troisième ensemble comporte des propos mettant l'accent sur l'amitié franco-allemande et le lien particulier entre les deux pays.

⁸⁸ Entretien M-F-EURA-31/01/2018.

⁸⁹ Entretien M-F-EMA-01/02/2017.

attribués se divisent en effet à parts égales en deux catégories d'arguments se référant à ces deux rôles. Il est donc logique qu'ils favorisent la constitution des trois GTUE de 2004, se trouvant en adéquation avec ces mêmes rôles.

Qu'en est-il des cinq autres GTUE annoncés au cours des années 2005-2008 ? On constate le maintien de la domination exclusive du rôle de promoteur du renforcement de l'UE au sein de la cellule diplomatique et de l'état-major particulier⁹⁰. Tout comme en 2004, les explications mises en avant peuvent se résumer à un unique groupe d'arguments⁹¹ correspondant strictement à ce rôle. En quoi néanmoins le choix de l'Espagne, du Portugal, de l'Italie et de la Pologne est-il en faveur des objectifs de ce rôle, et ce, quelques années après les événements de 2003 susmentionnés ? L'explication réside pour les trois premiers pays dans les changements de gouvernement au sein qui s'opèrent au cours des années 2004-2006, permettant l'arrivée au pouvoir de partis politiques moins atlantistes et plus pro-européens. Par ailleurs, l'année 2006 permet de promouvoir le triangle de Weimar, forum célébrant alors ces quinze ans, favorisant également des liens plus étroits avec Varsovie après les tensions des années 2003 et 2004. Encourager la création de GTUE avec ces États se justifie donc pour les acteurs issus de l'Élysée par cette nécessité de renforcer la crédibilité militaire des Européens, en profitant d'occasions favorables découlant de changements de majorité dans ces États ou de célébrations particulières.

Les arguments avancés par les divisions emploi et euratlantique – et attribués à celles-ci – illustrent une certaine évolution au sein de ces deux services⁹². Certes le rôle de grande puissance et ses implications (efficacité opérationnelle) demeurent dominants pour ces membres de l'EMA, mais on constate une augmentation des arguments et vocabulaires se référant au rôle de promoteur du renforcement de l'Union européenne. Or, les choix successifs de Rome, de Madrid et de Lisbonne correspondent aux obligations liées à ces deux rôles. L'adéquation avec le rôle de grande puissance et le souci d'efficacité en opération est manifeste, puisqu'il s'agit encore de trois États avec lesquels Paris a déjà coopéré en opérations et dans le cadre d'unités permanentes multinationales (telles Euromarfor, Eurofor). Du fait des rôles dominants au sein des deux divisions, il est donc logique qu'ils soutiennent les cinq GTUE supplémentaires.

Le CEMA et la ministre de la Défense étant en partie les mêmes qu'en 2004, il est probable que leurs actions et raisonnements soient dictés par les mêmes rôles cités auparavant : grande puissance et promoteur de la défense européenne. Les propos qui leur sont attribués dans les entrevues⁹³ pour expliquer leurs choix se divisent en effet à nouveau à parts égales en deux catégories d'arguments se référant à ces deux conceptions de la place de la France sur la scène internationale. Il est donc logique qu'ils aient promu la constitution des cinq GTUE en question, en adéquation avec ces mêmes rôles ainsi que nous l'avons

⁹⁰ Entretiens M-F-EMA-01/02/2017 ; M-F-EURA-10/04/2017.

⁹¹ Exemple d'arguments utilisés : renforcer les capacités militaires des Européens, développer l'Europe de la défense, approfondir et mettre en œuvre la défense européenne, etc.

⁹² Entretiens M-F-EURA-10/04/2017 ; D-F-DAS-28/02/2017 ; M-F-DAS-05/01/2018 ; M-F-EURA-28/01/2018 ; M-F-EMPLOI-12/04/2017.

⁹³ Entretien M-F-EMA-01/02/2017.

expliqué. Bien qu'ils n'aient qu'une influence limitée, la délégation aux affaires stratégiques, la délégation générale des affaires politiques et de la sécurité et la direction des affaires stratégiques et du désarmement qui prennent part aux discussions relatives aux GTUE de 2005-2008 promeuvent les cinq GTUE. Ceci s'explique par la nette domination dans ces trois unités administratives du rôle favorisant l'Europe de la défense⁹⁴.

En résumé, on observe la présence diffuse ou forte du rôle de promoteur de la défense européenne dans les services impliqués dans les choix des partenaires de la France. Pour autant, au sein du ministère de la Défense, le rôle de grande puissance détermine grandement les attitudes et raisonnements des acteurs étudiés.

Hypothèse 3 : les décisions sont le résultat de conflits et de rapports de force entre les acteurs.

Dans le cas étudié, cette hypothèse majoritairement infirmée du fait de l'absence de conflits entre les acteurs, résultant certainement de leur faible nombre. Il y a toutefois un rapport de force en 2004, plus exactement un rappel à l'ordre de l'Élysée à destination des divisions de l'EMA quant au caractère multinational des GTUE⁹⁵ – en lien avec le rôle de promoteur d'une Europe de la Défense. Il ne débouche pas sur une opposition entre les services de l'Élysée et ceux de l'EMA, ceux-ci n'étant pas en mesure de contester une demande issue de l'EMP et de la cellule diplomatique. Il y a néanmoins des conflits et luttes au cours des années 2005-2008 entre les deux divisions de l'EMA et la délégation aux affaires stratégiques, celle-ci cherchant à prendre part aux discussions sur les partenaires des GTUE, ce qu'elle réussit partiellement à obtenir lors des discussions ultérieures⁹⁶.

Hypothèse 4 : les décisions prises sont impactées par des décisions antérieures, selon le phénomène de « dépendance au sentier ».

L'impact des coopérations antérieures de la France sur le choix de ses partenaires pour les groupements tactiques est flagrant. On constate ainsi que tous les États avec lesquels la France forme des GTUE, partagent avec elle soit des structures d'échange, soit des unités militaires communes :

- avec l'Allemagne : brigade franco-allemande (1987), corps européen (1992), conseil franco-allemand de défense et de sécurité (1988).
- avec la Belgique et le Luxembourg : corps européen.
- avec l'Espagne, l'Italie et le Portugal : Euromarfor, Eurofor.
- avec l'Espagne spécifiquement : corps européen, conseil franco-espagnol de défense et de sécurité (2006).

La dépendance aux coopérations antérieures dans le choix des partenaires français pour les GTUE est assez bien résumée par deux diplomates français : « Vous savez, il y a un truc

⁹⁴ Entretiens M-F-DAS-05/01/2018 ; D-F-DAS-28/02/2017 ; M-F-EMP-19/07/2017.

⁹⁵ Entretien M-F-EURA-31/01/2018.

⁹⁶ Entretiens M-F-C/Défense-29/12/2017 ; M-F-DAS-05/01/2018 ; D-F-DAS-28/02/2017.

nouveau, on se tourne automatiquement vers ceux avec qui on sait que l'on coopère bien et avec lesquels on a nos habitudes »⁹⁷ ; « On prend les choses existantes et on les recycle »⁹⁸. En 2004 comme dans le cas des GTUE formés au cours des années 2005-2008, les collaborations antérieures influencent indéniablement les acteurs de ces décisions. Plusieurs des entretiens⁹⁹ relatifs à ces deux périodes confirment cette hypothèse. En outre, aucun des interlocuteurs n'a émis des propos allant à l'encontre de cette hypothèse.

Il est à noter que les décisions antérieures sur lesquelles reposent les « dépendances au sentier » identifiées s'inscrivent elles-mêmes dans les rôles classiques revendiqués au sein de l'appareil décisionnel français. La coopération avec l'Allemagne relève ainsi du rôle d'allié fidèle de Berlin, mais aussi de promoteur de la défense européenne. Les coopérations avec la Belgique, l'Espagne, l'Italie ont été quant à elles toujours en adéquation avec ce second rôle, mais aussi avec celui de grande puissance, ces trois États étant considérés en général par les acteurs français comme étant moins réticents aux opérations extérieures et donc plus fiables. Les projets avec le Portugal, la Pologne et le Luxembourg ont toujours contribué quant à eux aux objectifs du développement de l'Europe de la défense.

*

*

*

Le cas d'étude français tend *in fine* à confirmer clairement notre explication théorique. Ainsi que nous le supposions, loin d'avoir été un sujet impliquant la majeure partie de l'appareil décisionnel français de politique étrangère et de défense, le choix des partenaires des GTUE n'est le fait que d'un nombre restreint d'acteurs. Compte tenu des acteurs impliqués, de la répartition des fonctions entre ceux-ci et des rôles pour leur pays auxquels ils adhèrent – à savoir essentiellement celui de promoteur de l'Europe de la défense et celui de grande puissance (en particulier au sein des divisions de l'EMA) –, il est logique qu'au cours des onze années à l'étude, la France n'ait coopéré qu'avec sept pays, l'efficacité opérationnelle ayant été une notion plus que présente chez les décideurs des deux divisions de l'EMA. Nous avons pu également observer à quel point les coopérations militaires et diplomatiques antérieures impactaient les choix français. Seule notre hypothèse 3 est infirmée du fait du nombre limité d'acteurs impliqués dans les décisions, situation qui révèle la force de certains arrangements institutionnels informels sur ces sujets (à titre d'exemple la faible, voire l'absence d'investissement de certains services du ministère des Affaires étrangères et la domination parallèlement des divisions de l'EMA).

⁹⁷ Entretien D-F-CDE-03/11/2017.

⁹⁸ Entretien D-F-ASD-01/03/2017.

⁹⁹ GTUE de 2004 : entretiens M-F-DAS-05/01/2018 ; M-F-RMFUE-01/02/2018 ; M-F-EMP-11/04/2017 ; M-F-EMA-01/02/2017 ; M-F-EURA-31/01/2018 ; M-F-EURA-28/01/2018 ; D-F-ASD-01/03/2017 ; D-F-CDE-03/11/2017. GTUE des années 2005-2008 : entretiens M-F-EMP-11/04/2017 ; M-F-EMA-01/02/2017 ; M-F-EURA-10/04/2017 ; M-F-EURA-28/01/2018 ; M-F-DAS-05/01/2018 ; M-F-RMFUE-01/02/2018 ; HF-F-EMA-18/07/2017 ; D-F-CDE-03/11/2017.

IV – Les décisions allemandes pour les GTUE : l’absence du rôle de puissance civile

À l’instar du cas d’étude français, les différentes décisions prises par l’Allemagne révèlent une absence de conflits entre les acteurs impliqués, ceci découlant en partie du nombre extrêmement limité d’acteurs. Ce même nombre restreint explique également l’absence surprenante du rôle classique de puissance civile, rôle dans lequel aucun des acteurs impliqués ne s’inscrit. Là encore, on peut en outre constater l’influence des coopérations antérieures de l’Allemagne, confirmant ce faisant la quatrième hypothèse de notre cadre théorique.

Hypothèse 2 : le positionnement et les choix des acteurs dépendent des rôles auxquels ils adhèrent pour leur pays.

Que ce soit en 2004¹⁰⁰ ou durant les années 2005-2008¹⁰¹, il semble qu’au sein de chacun des services impliqués¹⁰², trois rôles aient déterminé les décisions : le rôle d’allié fidèle vis-à-vis de la France, mais aussi de l’OTAN, ainsi que le rôle de promoteur du renforcement de l’UE en particulier à travers des politiques favorables à l’inclusion d’un maximum d’États dans les projets européens. Il ne semble pas qu’il y ait eu de hiérarchie entre ces rôles au sein des structures en question, compte tenu du nombre identique d’occurrences des vocabulaires et arguments ayant trait à chaque rôle.

Choisir de participer avec des militaires français à des GTUE est naturellement une attitude en adéquation avec le rôle d’allié fidèle de Paris. Favoriser des coopérations avec les Pays-Bas ou encore la Pologne, pays généralement perçus comme pro-OTAN et avec lesquels l’Allemagne coopérait déjà intimement dans l’Alliance atlantique¹⁰³ correspond aux visées du rôle d’allié fidèle de l’OTAN. De la même manière, en multipliant les partenaires, le *Fü S III*, le *Referat 4*, ainsi que les autres acteurs impliqués adoptent un comportement conforme aux buts du rôle de promoteur de l’UE, tel qu’il est compris outre-Rhin¹⁰⁴.

Il est intéressant de noter l’absence d’une quelconque référence au rôle de puissance civile dans les choix effectués. Il est vrai qu’*a priori* la présence de celui-ci aurait impliqué probablement *a minima* un nombre bien moins élevé de partenaires pour Berlin.

Hypothèse 3 : les décisions sont le résultat de conflits et de rapports de force entre les acteurs.

Conséquence du nombre restreint d’acteurs – surtout en 2004 – et de l’absence d’implication de personnages politiques¹⁰⁵, cette hypothèse n’est pas validée dans les cas étudiés. Tous les

¹⁰⁰ Entretiens D-A-RACOPS-15/01/2018 ; M-A-HGBUNDESWEHR-07/09/2017 ; M-A-RMAUE-09/08/2017 ; M-A-FÜSIII-14/07/2017 ; M-A-PLANUNGSSTAB/BMVg-01/02/2018.

¹⁰¹ Entretiens M-F-ABT/POLITIK/BMVg-04/07/2017 ; M-A-FÜSIII-14/07/2017 ; M-A-PLANUNGSSTAB/BMVg-01/02/2018 ; M-A-22C-07/09/2017 ; D-A-ABTEILUNG2/AA-29/03/2017 ; M-A-RMAUE-20/12/2016 ; D-A-REFERAT202/AA-04/08/2017.

¹⁰² En 2004 : *Fü S III*, *Referat 4*, *Planungsstab*. Au cours des années 2005-2008 : *Fü S III*, *Referat 4*, *Fü S V*, *Planungsstab*, *Referat 202*.

¹⁰³ À travers le corps d’armée germano-néerlandais et le corps du Nord-est composé d’Allemands, de Danois et de Polonais.

¹⁰⁴ Ce rôle insistant en Allemagne sur l’inclusion aux projets européens d’un maximum de pays.

¹⁰⁵ Ministres, *Obmann* au sein des commissions du *Bundestag*.

entretiens relatifs aux discussions datant de 2004 ainsi qu'à celles des années suivantes, attestent cette absence de conflit et de rapports de force. Cela ne signifie pas pour autant l'absence de luttes entre certains services, luttes visant à accroître des compétences ou à l'inverse à défendre des monopoles sur certains sujets. Entre les deux phases de décisions liées aux partenaires de l'Allemagne, il est possible que l'augmentation du poids et de l'influence à titre d'exemple du *Planungsstab* ou du *Referat 202* n'ait eu lieu qu'à la suite de tels conflits, à l'instar du cas français. Si rien n'infirmes cette possibilité, aucun élément issu des entretiens ne permet pour autant de le confirmer.

Hypothèse 4 : les décisions prises sont impactées par des décisions antérieures, selon le phénomène de « dépendance au sentier »

Contrairement à l'hypothèse 3, la dernière hypothèse structurant notre recherche dispose de preuves plus éloquentes. En effet, plusieurs militaires allemands évoquent explicitement les précédentes collaborations – et même les habitudes découlant de celles-ci – parmi les raisons justifiant les partenaires choisis¹⁰⁶. En effet sur les dix partenaires des *GTUE* de 2004, Berlin entretient à l'époque de solides collaborations avec sept d'entre eux :

- Avec la Belgique et le Luxembourg au sein de l'Eurocorps ;
- Avec la France à travers la brigade franco-allemande, l'Eurocorps ou encore le conseil franco-allemand de sécurité et de défense ;
- Avec les Pays-Bas dans le cadre du corps d'armée germano-néerlandais ;
- Avec la Pologne au sein du corps du Nord-est ;
- Avec l'Autriche lors de plusieurs interventions internationales de la fin des années 1990 et du début des années 2000 (en Bosnie-Herzégovine, au Kosovo, en Afghanistan¹⁰⁷).

En outre, aux dires d'un ancien membre du *Fii S III*, une intensification de la coopération militaire germano-finlandaise est à l'œuvre depuis plusieurs mois, en particulier en Afghanistan au sein de la *FIAS*¹⁰⁸.

Cette vigueur de la dépendance à l'égard des coopérations et décisions antérieures se retrouve dans les *GTUE* ultérieurs, en particulier pour les suivants :

- Allemagne, France, Espagne, Belgique et Luxembourg
- Allemagne, France, Pologne

Le premier comprend en effet tous les États membres de l'Eurocorps. Le second est quant à lui la traduction en format *GTUE* du triangle de Weimar. Les militaires allemands interrogés reconnaissent d'ailleurs cette dépendance¹⁰⁹. Corolaire à cette dépendance, l'un

¹⁰⁶ Entretiens D-A-RACOPS-15/01/2018 ; M-A PLANUNGSSTAB/BMVG-08/01/2017 ; M-A-HGBUNDESWEHR-07/09/2017 ; M-A-FÜSIII-14/07/2017 ; M-A-PLANUNGSSTAB/BMVG-01/02/2018

¹⁰⁷ Entretien M-A-17/06/2019.

¹⁰⁸ Entretien M-A-FÜSIII-14/07/2017.

¹⁰⁹ Entretiens M-A-FÜSIII-14/07/2017 ; M-A-PLANUNGSSTAB/BMVG-01/02/2018 ; M-A-22C-

d'eux reconnaît même que les acteurs allemands impliqués dans les choix des partenaires de l'Allemagne n'ont pas rédigé de document stratégique relatif aux partenaires de l'Allemagne au sein de la force de réaction rapide de l'Union européenne depuis 2004¹¹⁰. Il est à noter que les décisions antérieures sur lesquelles reposent les dépendances au sentier identifiées s'inscrivent encore une fois elles-mêmes dans les rôles classiques revendiqués au sein de l'appareil décisionnel allemand : promoteur du renforcement de l'UE, allié fidèle vis-à-vis de la France et de l'OTAN.

*

*

*

Le cas d'étude allemand valide également notre explication théorique. On constate un nombre tout aussi faible d'acteurs impliqués et même une domination nette de la part de services du *BMVg*. Compte tenu du nombre élevé de partenaires, une explication tendant à mettre en lumière une politique d'influence portée grandement ou en partie par l'*Auswärtiges Amt* aurait pu être plausible. Or, il n'en est rien. D'une part, les décisions s'expliquent par le nombre limité d'acteurs (majoritairement issus du *BMVg*) et par l'adhésion de ces derniers aux rôles de promoteur du renforcement de l'UE et d'allié fidèle à l'égard de la France et de l'OTAN d'autre part. En outre, nous avons pu observer à quel point les coopérations militaires et diplomatiques antérieures impactaient sur les choix effectués.

V – Conclusion

Comment expliquer les divergences des choix français et allemands relatives aux partenaires pour les groupements tactiques de l'Union européenne ? Pour rappel, si les deux États ont participé à un nombre à peu près semblable de GTUE, l'étendue des partenariats est toutefois très différente : l'Allemagne a eu seize partenaires contre sept pour la France. L'analyse de la mise en œuvre des GTUE lors de leur phase de composition à travers le cadre théorique développé précédemment permet justement d'apporter une réponse à ce questionnement. C'est en effet en prenant en compte les acteurs impliqués, les rôles auxquels ils adhèrent pour leur pays et l'impact des coopérations antérieures que l'on peut comprendre les décisions allemandes et françaises. En effet, ce sont ces rôles présents au sein des appareils décisionnels de chaque pays qui déterminent et expliquent les choix effectués en matière de partenaire pour les GTUE. Leur nature (autrement dit les rôles en jeu), leur « intensité et leur prégnance sont sujettes aux variables modératrices que sont d'une part les arrangements institutionnels formels et informels qui déterminent les acteurs, et d'autre part les conflits et rapports de force entre les acteurs. Les deux cas d'étude démontrent d'ailleurs à quel point les premières peuvent limiter les secondes, aucun conflit n'ayant eu lieu dans le cadre des décisions étudiées. À ceci s'ajoute le poids des décisions antérieures, variable médiatrice influençant en partie les décisions analysées.

Tel que formulé dans la première hypothèse, c'est sur un cercle restreint de responsables

07/09/2017.

¹¹⁰ Entretien M-A-RMAUE-09/08/2017.

politiques et militaires qu'a reposé le choix des partenaires de la France et de l'Allemagne pour les GTUE. Il est intéressant de remarquer une certaine similitude entre les acteurs clés et contributeurs impliqués. Tant en France qu'en Allemagne, les structures d'état-major que sont les divisions emploi et euratlantique de l'état-major des Armées, *Fü S III* et *Fü S V* du *Führungsstab der Streitkräfte* furent au cœur des décisions prises. La prépondérance de ces services relève *de facto* des arrangements informels présents au cours de ces processus décisionnels, arrangements assez durables puisqu'on les retrouve dans les deux phases de constitution des GTUE (2004 et 2005-2008). On constate par ailleurs une immixtion timide dans les premiers temps des directions politiques (*Planungsstab*, Délégation aux Affaires stratégiques) des ministères de la Défense, puis une augmentation continue de leur importance. Dans les deux pays, les services homologues du Quai d'Orsay et de l'*Auswärtiges Amt* (Direction des affaires stratégiques et du désarmement, *Referat 202*) ont en outre une influence plus que limitée sur les décisions relatives aux partenaires. Là encore, la répétition de cet élément tend à confirmer des règles informelles de fonctionnement. Ces similitudes entre nos deux cas d'étude sont d'autant plus évocatrices, compte tenu des choix diamétralement opposés quant au nombre de pays partenaires de la France et de l'Allemagne, trouvant son explication principale à travers la variable indépendante des rôles.

Toutefois *a contrario* de Berlin, les choix de partenaires impliquent en France certains acteurs de la présidence de la République, ainsi que les dirigeants du ministère de la Défense (CEMA et ministre). Pour ce qui est de ces derniers, leur intervention est cependant limitée, ce qui n'est pas le cas des membres de la présidence de la République. Il est intéressant de mettre en lumière ici le pouvoir particulier à disposition des militaires, diplomates et hauts fonctionnaires de la cellule diplomatique et de l'état-major particulier, les interventions mentionnées en 2004 à titre d'exemple, n'étant pas le fait directement du conseiller diplomatique ou du chef d'état-major particulier de l'Élysée, mais de leurs adjoints et conseillers. À l'inverse du cas d'étude français, le cas d'étude allemand met en lumière l'absence initiale d'implication de la chancellerie, même si ceci évolue un peu au cours des années 2005-2006. Couplé à la faiblesse de l'implication des services de l'*Auswärtiges Amt* – et ce alors que dans le cadre des gouvernements de coalition, ce ministère possède une couleur politique toujours différente du *BMVg* – cet élément révèle à quel point le processus décisionnel allemand se révèle entièrement bureaucratique et sans aucune influence partisane – pour ce qui est des choix des partenaires pour les GTUE.

L'identification des acteurs permet par extension de repérer les rôles à l'origine des choix français et allemands. Ainsi, en France, c'est la présence – à travers les acteurs concernés – des rôles de promoteur de l'Europe de la Défense et de grande puissance qui permet d'appréhender les raisons à l'origine du nombre limité de partenaires. Plus précisément c'est la domination du rôle de grande puissance présente au sein des services de l'EMA, mais tempérée par la volonté d'autres acteurs ayant un pouvoir plus fort (en particulier les services de la présidence de la République) souhaitant s'inscrire dans les prescriptions du rôle de promoteur du renforcement de l'UE qui explique les choix français. En effet dans l'hypothèse où seul un de ces rôles eût été présent, les décisions auraient été très différentes. La combinaison des rôles d'allié fidèle vis-à-vis de la France et de l'OTAN, ainsi que de

promoteur du renforcement de l'Union européenne chez les acteurs allemands, explique quant à elle les seize partenaires de Berlin. Ceci aurait été très différent dans le cas où le rôle de puissance civile avait été mis en avant par certains acteurs.

Bien que la troisième hypothèse utilisée pour opérationnaliser notre cadre théorique ait été infirmée dans les deux cas d'étude, elle révèle toutefois la force de certaines institutions, au sens d'arrangements institutionnels informels. L'absence d'opposition sur des propositions de GTUE ne doit pas dissimuler les rapports de force entre services en vue d'accroître des compétences, ou au contraire afin de défendre des prés carrés. Cette absence révèle en effet la vigueur relative de certaines règles informelles à l'origine des attributions entre les acteurs des appareils décisionnels analysés. Ce sont ces règles informelles qui expliquent la mise à l'écart parfois volontaire de certains acteurs et la faiblesse d'autres structures qui souhaiteraient avoir plus de poids dans certains domaines.

Le nombre d'acteurs pourtant habilités n'ayant pas fait partie des discussions est assez considérable, tant en France qu'en Allemagne. Ceci peut suggérer deux implications : une nette prépondérance des acteurs identifiés dans les politiques de défense de nos cas d'étude ; ou à l'inverse – et ce qui nous semble plus probable – d'importantes variations des acteurs impliqués selon le secteur précis étudié de la politique de défense, ce qui par extension expliquerait d'autant plus aisément l'observation régulière de mesures potentiellement aussi diverses par un même pays – mesures se référant en fait à des rôles différents portés par des acteurs différents. Dans le cas allemand, ceci est d'autant plus que surprenant que l'appareil décisionnel allemand est réputé avoir un mode de fonctionnement fortement collégial¹¹¹, tant entre les ministères¹¹² que leur sein. Dans les décisions que nous avons étudiées, nous constatons l'absence éloquent de ce trait supposé de fonctionnement. L'absence d'implication du *Bundestag* constitue également un aspect intéressant du cas d'étude allemand, eu égard à la réputation de ce dernier faisant du *Bundestag* un parlement fort en matière de défense, aux antipodes du Parlement français¹¹³. Or, en ce qui concerne le choix des partenaires pour les GTUE, à aucun moment des députés ne participent aux discussions. Finalement, le *Bundestag* n'est guère mieux doté dans ce domaine que l'Assemblée nationale et le Sénat.

Les deux cas d'étude confirment enfin l'influence des décisions antérieures et valident donc l'hypothèse de la dépendance au sentier, variable médiatrice de notre cadre théorique. À travers ce dernier, on peut ainsi expliquer les différences quant aux partenaires entre la

¹¹¹ DESCHAUX-DUTARD Delphine, « De l'Eurocorps à une armée européenne ? Pour une sociologie historique européenne de sécurité et de défense (1991-2007) », *op. cit.*

¹¹² Ceci étant lié au fait que chaque ministère dispose d'une forte autonomie garantie par la loi fondamentale. Chaque ministre est le chef de sa propre administration et la dirige de façon autonome sous sa propre responsabilité (*Ressortprinzip*). Voir : Article 65 de la loi fondamentale.

SCHUSTER Rudolf & Werner LIEBING, *Deutsche Verfassungen*. 16. Auflage, Munich, Goldmann Verlag, 1985, 199 p.

¹¹³ IRONDELLE Bastien, ROZENBERG Olivier, HOEFFLER Catherine, JOANA Jean, CHOPIN Olivier, & Christian OLSSON. « Évolution du contrôle parlementaire des forces armées en Europe », *Études de l'IRSEM* n°22, 2013, 189 p. ; ROZENBERG Olivier, CHOPIN Olivier, HOEFFLER Catherine, IRONDELLE Bastien & Jean JOANA, « Des députés experts militaires ? Les motivations et rétributions au sein des commissions Défense de Parlements européens », *Politique européenne*, Vol. 48, n° 2, 2015, p. 178-200.

France et l'Allemagne. Paradoxalement l'analyse des deux cas d'étude met en lumière un certain nombre de similitudes entre la France et l'Allemagne, y compris sur des aspects sur lesquels *a priori* – au-delà de la validation de notre cadre théorique – nous aurions pu nous attendre à de nettes différences (prépondérance des acteurs issus des ministères de la Défense, faiblesse du nombre d'acteurs, absence d'implication des parlements). Il serait pertinent d'analyser d'autres décisions de la part de Paris et Berlin ayant trait aux troupes bi/multi-nationales (brigade franco-allemande, *Nato Response Force*, etc.), afin non seulement de tester à nouveau notre cadre théorique, mais aussi de voir dans quelle mesure les fonctionnements observés pour le choix des partenaires pour les GTUE s'infirmement ou se confirment.

Entretiens

D-A-EUROPA/ABT/AA-03 05/12/2016	Entretien avec un diplomate allemand membre de l' <i>Europa Abteilung</i> au sein de l' <i>Auswärtiges Amt</i> à l'époque, réalisé par courriels les 3 et 5 décembre 2016.
HF-A- LEITUNGSSTAB/BMVg- 08/12/2016	Entretien avec un haut fonctionnaire allemand membre du <i>Leitungsstab</i> au sein du <i>Bundesministerium der Verteidigung (BMVg)</i> à l'époque, réalisé par courriels le 6 décembre 2016.
D-A- PLANUNGSSTAB/AA- 08/12/2016	Entretien avec un diplomate allemand membre du <i>Planungsstab</i> au sein de l' <i>Auswärtiges Amt</i> à l'époque, réalisé par courriels le 8 décembre 2016.
M-A-22C-16/12/2016	Entretien avec un militaire allemand membre du groupe 22 au sein de la chancellerie, réalisé à Berlin le 16 décembre 2016.
M-A-RMAUE-20/12/2016	Entretien avec un militaire allemand membre de la représentation militaire allemande auprès de l'OTAN et de l'UE, réalisé à Bruxelles le 20 décembre 2016.
M-A PLANUNGSSTAB/BMVG- 08/01/2017	Entretien avec un militaire allemand membre du <i>Planungsstab</i> au sein du <i>BMVg</i> à l'époque, réalisé par téléphone le 8 janvier 2017.
M-F-EMP-31/01/2017	Entretien avec un militaire français membre de l'État-major particulier du Président (EMP) à l'époque, réalisé à Paris le 31 janvier 2017.
M-F-EMA-01/02/2017	Entretien avec un militaire français membre de la direction de l'État-major des Armées (EMA) à l'époque, réalisé à Paris le 1 ^{er} février 2017.
D-A-REFERAT202/AA- 10/02/2017	Entretien avec un diplomate allemand membre du <i>Referat 202, Auswärtiges Amt</i> à l'époque, réalisé par téléphone le 10 février 2017.
D-F-SPESC-15/02/2017	Entretien avec un diplomate français membre du service de la politique étrangère et de sécurité commune, Ministère des Affaires étrangères à l'époque, réalisé par téléphone le 15 février 2017.
M-A-22C-20/02/2017	Entretien avec un militaire allemand membre du groupe 22 au sein de la chancellerie à l'époque, réalisé par téléphone le 20 février 2017.
D-F-DUE-28/02/2017	Entretien avec un diplomate français membre de la direction de l'Union européenne à l'époque, réalisé à Paris le 28 février 2017.
D-F-DAS-28/02/2017	Entretien avec un diplomate français membre de la Délégation aux Affaires Stratégiques (DAS) à l'époque, réalisé à Paris le 28 février 2017.
D-F-ASD-01/03/2017	Entretien avec un diplomate français membre de la direction ASD à l'époque, réalisé à Paris le 1 ^{er} mars 2017.
D-F-DGAPS-13/03/2017	Entretien avec un diplomate français membre de la direction générale des affaires politiques et de la sécurité à l'époque, réalisé par courriels le 13 mars 2017.
D-F-ASD-13/03/2017	Entretien avec un diplomate français membre de la

	direction ASD à l'époque, réalisé par téléphone le 13 mars 2017.
M-F-EMPLOI-24/03/2017	Entretien avec un militaire français membre de la division emploi à l'époque, réalisé par courriels le 24 mars 2017.
D-A-ABTEILUNG2/AA-29/03/2017	Entretien avec un diplomate allemand membre de l' <i>Abteilung 2</i> au sein de l' <i>Auswärtiges Amt</i> à l'époque, réalisé par téléphone le 29 mars 2017.
D-F-AS-5/04/2017	Entretien avec un diplomate français membre de la sous-direction des affaires stratégiques à l'époque, réalisé par téléphone le 5 avril 2017.
D-F-CDE-10/04/2017	Entretien avec un diplomate français membre de la cellule diplomatique de l'Élysée à l'époque, réalisé par courriels le 10 avril 2017.
M-F-EURA-10/04/2017	Entretien avec un militaire français membre de la division euratlantique à l'époque, réalisé à Paris le 10 avril 2017.
HF-F-ELYSÉE-10/04/2017	Entretien avec un haut fonctionnaire français, conseiller à l'Élysée à l'époque, réalisé par courriels le 10 avril 2017.
M-F-EMP-11/04/2017	Entretien avec un militaire français membre de l'EMP à l'époque, réalisé à Paris le 11 avril 2017.
M-F-EMPLOI-12/04/2017	Entretien avec un militaire français membre de la division emploi, réalisé à Lyon le 12 avril 2017.
D-F-ASD-13/04/2017	Entretien avec un diplomate français membre de la direction ASD, réalisé à Paris le 13 avril 2017.
D-F-AS-18/04/2017	Entretien avec un diplomate français membre de la sous-direction des affaires stratégiques, réalisé à Paris le 18 avril 2017.
D-F-DGAPS-07/05/2017	Entretien avec une diplomate française membre de la direction générale des affaires politiques et de la sécurité à l'époque, réalisé par courriels le 7 mai 2017.
PP-F-C/Défense-07/06/2017	Entretien avec un Français issu du personnel politique, membre du cabinet du ministre de la Défense à l'époque, réalisé à Paris le 7 juin 2017.
M-F-EMA-07/06/2017	Entretien avec un militaire français membre de la direction de l'EMA à l'époque, réalisé à Paris le 7 juin 2017.
M-F-EMA-08/06/2017	Entretien avec un militaire français membre de la direction de l'EMA réalisé à Paris le 8 juin 2017.
HF-F-CDE-08/06/2017	Entretien avec un haut fonctionnaire français membre de la cellule diplomatique à l'Élysée à l'époque, réalisé à Paris le 8 juin 2017.
M-F-EMP-09/06/2017	Entretien avec un militaire français membre de l'EMP à l'époque, réalisé à Paris le 9 juin 2017.
M-F-ABT/POLITIK/BMVg-04/07/2017	Entretien avec un militaire français membre de l' <i>Abteilung Politik</i> du <i>BMVg</i> , réalisé par téléphone le 4 juillet 2017.
M-A-FÜSIII-14/07/2017	Entretien avec un militaire allemand membre du <i>Führungsstab der Streitkräfte III (Fü S III)</i> à l'époque, réalisé par téléphone le 14 juillet 2017.

HF-F-EMA-18/07/2017	Entretien avec un haut fonctionnaire français membre de la direction de l'EMA à l'époque, réalisé à Paris le 18 juillet 2017.
M-F-EMP-19/07/2017	Entretien avec un militaire français membre de l'EMP, réalisé à Paris le 19 juillet 2017.
D-A-REFERAT202/AA-04/08/2017	Entretien avec un diplomate allemand membre du <i>Referat 202</i> , <i>Auswärtiges Amt</i> , réalisé par téléphone le 4 août 2017.
M-A-RMAUE-09/08/2017	Entretien avec un militaire allemand membre de la représentation militaire allemande auprès de l'OTAN et de l'UE à l'époque, réalisé par téléphone le 9 août 2017.
D-F-AS-13/08/2017	Entretien avec un diplomate français membre de la sous-direction des affaires stratégiques à l'époque, réalisé par courriels le 13 août 2017.
M-A-HGBUNDESWEHR-07/09/2017	Entretien avec un militaire allemand haut gradé de la <i>Bundeswehr</i> à l'époque, réalisé à Berlin le 7 septembre 2017.
M-A-22C-07/09/2017	Entretien avec un militaire allemand membre du groupe 22 au sein de la chancellerie, réalisé à Berlin le 7 septembre 2017.
D-F-CDE-03/11/2017	Entretien avec un diplomate français membre de la cellule diplomatique à l'Élysée à l'époque, réalisé à Paris le 3 novembre 2017.
M-A-FS-01 et 04/12/2017	Entretien avec un militaire allemand membre du <i>Führungsstab der Streitkräfte</i> à l'époque, réalisé par courriels les 1 ^{er} et 4 décembre 2017.
D-A-ABTEILUNG2/AA-14/12/2017	Entretien avec un diplomate allemand membre de l' <i>Abteilung 2</i> au sein de l' <i>Auswärtiges Amt</i> , réalisé à Bruxelles le 14 décembre 2017.
D-F-DUE-21/12/2017	Entretien avec un diplomate français membre de la direction de l'Union européenne du ministère des Affaires étrangères, réalisé par téléphone le 21 décembre 2017.
M-F-C/Défense-29/12/2017	Entretien avec un militaire français membre du cabinet du ministre de la défense à l'époque, réalisé à Marseille le 29 décembre 2017.
M-F-DAS-05/01/2018	Entretien avec un militaire français membre de la DAS à l'époque, réalisé par téléphone le 5 janvier 2018.
D-F-DGAPS-10/01/2018	Entretien avec un diplomate français membre de la direction générale des affaires politiques et de la sécurité, réalisé à Paris le 10 janvier 2018.
D-A-RACOPS-15/01/2018	Entretien avec un diplomate allemand membre de la représentation allemande au sein du COPS à l'époque, réalisé à Berlin le 15 janvier 2018.
PP-A-C/Scharioth-16/01/2018	Entretien avec un Allemand issu du personnel politique, membre du cabinet du secrétaire d'État Klaus Scharioth à l'époque, réalisé par téléphone le 16 janvier 2018.
D-A-EUROPA/ABT/C-16/01/2018	Entretien avec un diplomate allemand membre de l' <i>Europa Abteilung</i> au sein de la chancellerie à l'époque,

	réalisé à Berlin le 16 janvier 2018.
M-F-EURA-28/01/2018	Entretien avec un militaire français membre de la division euratlantique à l'époque, réalisé par téléphone le 28 janvier 2018.
M-F-EURA-31/01/2018	Entretien avec un militaire français membre de la division euratlantique à l'époque, réalisé à Paris le 31 janvier 2018.
M-F-RMFUE-01/02/2018	Entretien avec un militaire français membre de la représentation permanente française auprès de l'UE et de l'OTAN à l'époque, réalisé à Paris le 1 ^{er} février 2018.
M-A-PLANUNGSSTAB/BMVg-01/02/2018	Entretien avec un militaire allemand membre du <i>Planungsstab</i> au sein du <i>BMVg</i> à l'époque, réalisé par téléphone le 1 ^{er} février 2018.
M-A-PLANUNGSSTAB/BMVg-14/02/2018	Entretien avec un militaire allemand membre du <i>Planungsstab</i> à l'époque, réalisé par téléphone le 14 février 2018.
M-A-17/06/2019	Entretien avec un militaire allemand membre de l'ambassade allemande en Autriche, réalisé par courriels le 17 juin 2019.

BIBLIOGRAPHIE

« Deutschland, Frankreich und Polen fordern starkes Mandat für Nahost-Friedenstruppe », *Der Spiegel*, 25 juillet 2006, consulté le 12 décembre 2020 :

<https://www.spiegel.de/politik/ausland/weimarer-dreieck-deutschland-frankreich-und-polen-fordern-starkes-mandat-fuer-nahost-friedenstruppe-a-428502.html>.

ABRIC Jean-Claude, *Pratiques sociales et représentations*. Paris, Presses universitaires de France, 2016, 303 p.

AGGESTAM Lisbeth, « Role Identity and the Europeanisation of Foreign Policy: A Political Cultural Approach », dans TONRA Ben & Thomas CHRISTIANSEN (dir.), *Rethinking European Union Foreign Policy*, Manchester, Manchester University Press, 2004, p. 81-98.

BANCHOFF Thomas, « German Identity and European Integration », *European Journal of International Relations*, Vol. 5, n° 3, 1999, p. 259-289.

BARNETT Michael, « Institutions, Roles, and Disorder: The Case of the Arab States System », *International Studies Quarterly*, Vol. 37, n° 3, 1993, p. 271-296.

BORZILLO Laurent, « Les forces expéditionnaires bi/multinationales en Europe : analyse comparée des politiques d'alliance de la France et de l'Allemagne (1991-2016) », thèse de doctorat en science politique, Montpellier/Montréal, Universités de Montpellier et de Montréal, 2020, 383 p.

BRUMMER Klaus & Cameron G. THIES, « The Contested Selection of National Role Conceptions », *Foreign Policy Analysis*, Vol. 11, n° 3, 2015, p. 273-293.

CANTIR Cristian & Juliet KAARBO, « Contested Roles and Domestic Politics: Reflections on Role Theory in Foreign Policy Analysis and IR Theory », *Foreign Policy Analysis*, Vol. 8, n° 1, 2012, p. 5-24.

CHARILLON Frédéric, *La politique étrangère de la France de la fin de la guerre froide au printemps arabe*, Paris, La Documentation française, 2011, 238 p.

COHEN Samy, *La défaite des généraux*, Paris, Fayard, 1994, 276 p.

DESCHAUX-DUTARD Delphine, « De l'Eurocorps à une armée européenne ? Pour une sociologie historique européenne de sécurité et de défense (1991-2007) », thèse de doctorat en science politique, Grenoble, Université Pierre Mendès France Grenoble, 2008, 1203 p.

DESCHAUX-DUTARD Delphine, « La culture stratégique de la République Fédérale d'Allemagne, entre multilatéralisme tourné vers l'avenir et contraintes institutionnelles », *Lettre de l'IRSEM*, n° 8, décembre 2013, p. 7-10.

DESCHAUX-DUTARD Delphine, « Convergences et résistances vis-à-vis de la politique de sécurité et de défense commune : une comparaison franco-allemande », *Revue française d'administration publique*, Vol. 150, n° 2, 2014, p. 543-558.

DEVORE Marc R., « Organizing International Armaments Cooperation: Institutional Design and

Path Dependencies in Europe”, *European Security*, Vol. 21, n° 3, 2012, p. 432-458.

GROS-VERHEYDE Nicolas, « La Centrafrique, symbole d’une défense européenne inexistante », *B2 / Bruxelles2*, 18 décembre 2013, consulté le 12 décembre 2020 : <http://www.bruxelles2.eu/2013/12/la-centrafrique-symbole-dune-defense-europeenne-inexistante/>.

GROS-VERHEYDE Nicolas, « Les GT 1500 ou battlegroups. Une belle idée jamais mise en pratique (fiche) », *B2 / Bruxelles2*, 12 mars 2016, consulté le 12 décembre 2020 : <https://docplayer.fr/46451508-Les-gt-1500-ou-battlegroups-une-belle-idee-jamais-mise-en-pratique-fiche.html>.

GÜSSGEN Florian, “The missing link: the non-europeanization of foreign services”, *Politique européenne*, Vol. 8, n° 4, 2002, p. 109-129.

HARNISCH Sebastian, “Change and continuity in post-unification German foreign policy”, *German Politics*, Vol. 10, n° 1, 2001, p. 35-60.

HARNISCH Sebastian, « Deutsche Führung in der internationalen Gesellschaft: ein rollentheoretischer Ansatz », dans HARNISCH Sebastian & Joachim SCHILD (dir.), *Deutsche Aussenpolitik und internationale Führung Ressourcen, Praktiken und Politiken in einer veränderten Europäischen Union*, Baden-Baden, Nomos, 2014, p. 17-55.

HARNISCH Sebastian, “Germany’s role in regional and global security governance”, European University Institute, 2014, consulté le 12 décembre 2020: <https://cadmus.eui.eu/handle/1814/31306>

HOEFFLER Catherine & Frédéric MÉRAND, « Avions de combat. Pourquoi n’y a-t-il pas d’eupéanisation ? », *Politique européenne*, Vol. 48, n° 2, 2015, p. 52-80.

HOFMANN Stéphanie C., “Why Institutional Overlap Matters CSDP in the European Security Architecture”, *Journal of Common Market Studies*, Vol. 49, n°1, 2011, p. 101-120.

HOLLAND Lauren, « The U.S. Decision to Launch Operation Desert Storm: A Bureaucratic Politics Analysis », *Armed Forces & Society*, Vol. 25, n° 2, 1999, p. 219-242.

HOLSTI Karl, « National Role Conceptions in the Study of Foreign Policy », *International Studies Quarterly*, Vol. 14, n° 3, 1970, p. 233-309.

IRONDELLE Bastien, ROZENBERG Olivier, HOEFFLER Catherine, JOANA Jean, CHOPIN Olivier, & Christian OLSSON ; « Évolution du contrôle parlementaire des forces armées en Europe », *Études de l’IRSEM*, n°22, 2013, 189 p.

JAUVERT Vincent, *La face cachée du quai d’Orsay enquête sur un ministère à la dérive*, Paris, Robert Laffont, 2016, 306 p.

JEANGENE VILMER Jean-Baptiste & Olivier SCHMITT, “Frogs of War: Explaining the New French Military Interventionism”, *War on the Rocks*, 14 octobre 2015, consulté le 12 décembre 2020 : <https://warontherocks.com/2015/10/frogs-of-war-explaining-the-new-french-military-interventionism/>.

KAARBO Juliet, “Foreign Policy Analysis in the Twenty-First Century: Back to Comparison,

- Forward to Identity and Ideas”, *International Studies Review*, Vol. 5, n°2, 2003, p. 156-202.
- KAARBO Juliet & Cristian CANTIR, “Role conflict in recent wars: Danish and Dutch debates over Iraq and Afghanistan”, *Cooperation and Conflict*, Vol. 48, n° 4, 2013, p. 465-483.
- KAARBO Juliet & Jeffrey LANTIS, “The ‘Greening’ of German Foreign Policy in the Iraq Case: Conditions of Junior Party Influence in Governing Coalitions”, *Acta Politica*, Vol. 38, n°3, 2003, p. 201-230.
- KAISER Karl & Wolf-Dieter EBERWEIN, *Deutschlands neue Außenpolitik Band 4 Institutionen und Ressourcen*, Munich, R. Oldenbourg, 1998, 300 p.
- KESSLER Marie-Christine, *La politique étrangère de la France acteurs et processus*, Paris, Presses de Sciences po, 1999, 499 p.
- KOEPF Tobias, *Frankreichs « neue » militärische Interventionspolitik in Subsahara-Afrika (2002-2009): Eine konstruktivistische Analyse*, Baden-Baden, Nomos, 2013, 320 p.
- KOŁODZIEJ Edward A., *French international policy under de Gaulle and Pompidou the politics of grandeur*, Ithaca/Londres, Cornell University Press, 1974, 598 p.
- KROTZ Ulrich, « Regularized Intergovernmentalism: France–Germany and Beyond (1963–2009) », *Foreign Policy Analysis*, Vol. 6, n° 2, 2010, p. 147-185.
- LE PRESTRE Philippe G., “Change and Continuity in Foreign Policy Role Conceptions After the Cold War”, dans LE PRESTRE Philippe G. (dir.), *Role Quests in the Post-Cold War Era: Foreign Policies in Transition*, Montréal/Kingston, McGill-Queen’s University Press, 1997, p. 251-262.
- LETOURNEAU Paul & Marie-Elisabeth RÄKEL, “To Be or Not to Be Normal? Germany’s Quest for a New Role in the World”, dans LE PRESTRE Philippe G. (dir.), *Role Quests in the Post-Cold War Era: Foreign Policies in Transition*, Montreal/Kingston, McGill-Queens University Press, 1997, p. 111-130.
- MALICI Akan, “Germans as Venetians: The Culture of German Foreign Policy Behavior”, *Foreign Policy Analysis*, Vol. 2, n° 1, 2006, p. 37-62.
- MAULL Hanns, “Civilian power: the concept and its relevance for security issues”, dans BABIC Lidija & Bo HULDT (dir.), *Mapping the Unknown: Towards a New World Order*, Stockholm, Swedish Institute of International Affairs, 1993, p. 115-131.
- MAULL Hanns, « “Zivilmacht”: Ursprünge und Entwicklungspfade eines umstrittenen Konzeptes », dans HARNISCH Sebastian & Joachim SCHILD (dir.), *Deutsche Aussenpolitik und internationale Führung Ressourcen, Praktiken und Politiken in einer veränderten Europäischen Union*, Baden-Baden, Nomos, 2014, p. 121-147.
- MAULNY Jean-Pierre & Bastien NIVET, *Les acteurs et réseaux de la politique européenne de sécurité et de défense*, Paris, Centre d’études en sciences sociales de la défense, 2008, 165 p.
- MÉRAND Frédéric, *European defence policy beyond the nation state*, Oxford/New York, Oxford University Press, 2008, 182 p.

MITCHELL Paul, « Ideas, Interests, and Strategy: Bureaucratic Politics and the United States Navy », *Armed Forces & Society*, Vol. 25, n° 2, 1999, p. 243-265.

MORIN Jean-Frédéric, *La politique étrangère. Théories, méthodes et références*, Paris, Armand Colin, 2013, 320 p.

ROZENBERG Olivier, CHOPIN Olivier, HOEFFLER Catherine, IRONDELLE Bastien & Jean JOANA, « Des députés experts militaires ? Les motivations et rétributions au sein des commissions Défense de Parlements européens », *Politique européenne*, Vol. 48, n° 2, 2015, p. 178-200.

SCHUSTER Rudolf & Werner LIEBING, *Deutsche Verfassungen*. 16. édition, Munich, Goldmann Verlag, 1985, 199 p.

TEWES Henning, « Between deepening and widening: Role conflict in Germany's enlargement policy », *West European Politics*, Vol. 21, n° 2, 1998, p. 117-133.

THUMERELLE Charles & Philippe G. LE PRESTRE, "France : The Straitjacket of a New-Found Freedom", dans LE PRESTRE Philippe G. (dir.), *Role Quests in the Post-Cold War Era : Foreign Policies in Transition*, Montréal/Kingston, McGill-Queen's University Press, 1997, p. 131-160.

WEHNER Leslie & Cameron THIES, « Role Theory, Narratives, and Interpretation: The Domestic Contestation of Roles », *International Studies Review*, Vol. 16, n° 3, 2014, p. 411-436.

WESSELS Wolfgang & Dietrich ROMETSCH, « L'interaction administrative allemande et l'Union européenne. La fusion des politiques publiques », dans MENY Yves, MULLER Pierre & Jean-Louis QUERMONNE (dir.), *Politiques publiques en Europe*, Paris, L'Harmattan, 1995, p. 124-142.

Pour citer cet article : BORZILLO Laurent, « Quels partenaires choisir pour les groupements tactiques de l'Union européenne ? Analyse des politiques de défense française et allemande et de leurs choix d'alliance », *Cahiers Tocqueville des Jeunes Chercheurs*, Vol. 3, n°2, 2021, p. 85-122.

Laurent Borzillo est chercheur postdoctoral au sein du département de science politique de l'UQAM et auprès du Réseau d'Analyse Stratégique. Son postdoctorat est en lien avec le CEPEL de l'Université de Montpellier et la DGRIS du Ministère des Armées (Programme Ambassadeur). Titulaire d'un doctorat/Ph. D en cotutelle en science politique entre les Universités de Montpellier et de Montréal, ses intérêts de recherche portent sur les relations transatlantiques, les interventions militaires contemporaines, l'analyse secondaire de données qualitatives, ainsi que sur les politiques de défense de la France, de l'Allemagne et du Canada.